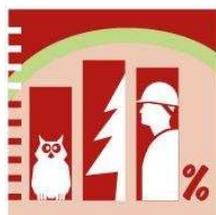




## Bureau du forestier en chef



Rapport des groupes  
de discussion



## **Direction**

Marc Plante, ing. f.  
Directeur du développement stratégique

## **Coordination**

Steve Morel, ing. f., M. Sc.

## **Analyse et rédaction**

Élisabeth Benoit, anthropologue, M. Sc.  
Steve Morel, ing. f., M. Sc.

## **Révision**

Nathalie Perron, biol., Ph. D.  
Julie Poulin, biol., M. Sc.  
Sylvain Chouinard, ing. f.

## **Révision linguistique**

Hélène D'Avignon, ing. f., rédactrice professionnelle

## **Référence**

Bureau du forestier en chef (2009). Rapport des groupes de discussion. Roberval, Qc, 40 p.

**La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :**

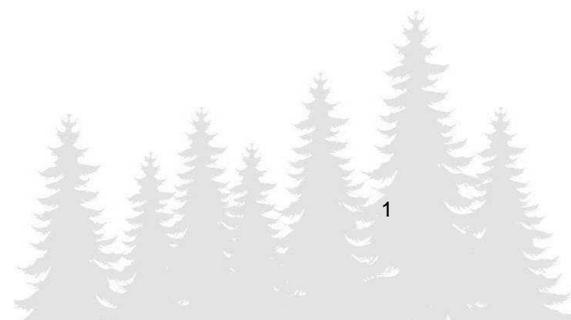
[www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes\\_discussion.pdf](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Groupes_discussion.pdf)

**Pour plus d'information :**

**Bureau du forestier en chef**  
845, boulevard Saint-Joseph  
Roberval (Québec) G8H 2L6  
Téléphone : (418) 275-7770  
Télécopieur : (418) 275-8884  
[www.forestierenchef.gouv.qc.ca](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca)

## Remerciements

Le Forestier en chef désire remercier l'ensemble des participants aux groupes de discussion qui ont apporté leur expertise et accordé de leur temps. Nous espérons que les résultats reflètent bien la richesse des idées émises durant ces rencontres. Nous remercions spécialement les nombreuses personnes qui ont facilité la tenue des discussions au sein de leur organisation.



# Table des matières

Résumé.....	4
Introduction.....	5
Méthodologie.....	6
Résultats.....	9
<b>1. Enjeux relatifs à l'économie et à la société.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1 Avantages relatifs à l'économie.....</b>	<b>9</b>
Les coûts et les bénéfices de la foresterie québécoise.....	9
La transformation du bois et la valeur ajoutée des produits ligneux.....	10
L'utilisation optimale de la matière ligneuse.....	11
La mise en valeur des produits forestiers non ligneux.....	11
<b>1.2 Répartition et durabilité des avantages.....</b>	<b>12</b>
L'accès des collectivités aux ressources.....	12
L'évaluation du taux de récolte durable.....	13
<b>1.3 Bien-être des collectivités forestières.....</b>	<b>14</b>
Les retombées socioéconomiques du secteur forestier pour les collectivités.....	14
Les emplois (quantité et qualité) générés par le secteur forestier.....	15
La formation et la valorisation des métiers forestiers.....	15
<b>1.4 Participation du public.....</b>	<b>16</b>
La participation du public et des parties intéressées à la planification forestière.....	16
L'harmonisation des usages du milieu forestier.....	17
<b>1.5 Les forêts en tant que valeurs culturelles, sociales et spirituelles.....</b>	<b>18</b>
<b>2. Enjeux relatifs à l'environnement.....</b>	<b>19</b>
<b>2.1 Maintien de la biodiversité.....</b>	<b>19</b>
Les aires protégées.....	19
Les changements dans la composition et la structure des forêts.....	20
Le maintien de forêts mûres et surannées.....	21
Le maintien de massifs forestiers.....	21
La protection de forêts vierges.....	21
Le maintien des habitats fauniques.....	22
Le maintien de la diversité des espèces fauniques et floristiques.....	22
<b>2.2 Maintien de la santé et de la productivité des écosystèmes forestiers.....</b>	<b>23</b>
La régénération et le rendement des forêts.....	23
Les impacts du développement du réseau routier.....	23
Autres enjeux.....	24
<b>2.3 Conservation des sols et de l'eau.....</b>	<b>24</b>
Le maintien de la qualité des sols.....	24
Le maintien de la qualité de l'eau.....	25
<b>2.4 Contribution aux cycles écologiques planétaires.....</b>	<b>25</b>
Les changements climatiques et le cycle du carbone.....	25
<b>3. Enjeux relatifs aux autochtones.....</b>	<b>26</b>
Le maintien de l'accès au territoire.....	26
La participation à la gestion des forêts.....	26
La considération des tenures autochtones et des ressources utilisées.....	27
Les retombées socioéconomiques du développement forestier.....	28
L'utilisation des connaissances autochtones.....	28
<b>4. Enjeux de gouvernance.....</b>	<b>29</b>
<b>4.1 Prise de décision éclairée.....</b>	<b>29</b>
L'évaluation des impacts des décisions du gouvernement et du développement forestier.....	29
L'acquisition des données et des connaissances.....	29
<b>4.2 Respect des lois et des règlements.....</b>	<b>30</b>

<b>4.3 Mécanismes institutionnels</b> .....	<b>31</b>
Le partage du pouvoir avec les régions .....	31
La diversification des modes de tenure.....	31
L'application de nouveaux modèles de gestion.....	31
L'amélioration de la reddition de comptes.....	32
Le développement d'une culture forestière .....	33
<b>4.4 Mécanismes de mesure et de surveillance</b> .....	<b>33</b>
L'évaluation des performances en aménagement forestier durable.....	33
<b>Conclusion</b> .....	<b>35</b>
<b>Références</b> .....	<b>35</b>
<b>Liste des acronymes</b> .....	<b>36</b>
<b>Annexe 1. Principaux enjeux d'aménagement forestier durable relevés par les groupes de discussion</b> .....	<b>37</b>
<b>Annexe 2. Critères d'évaluation de l'aménagement forestier durable retenus par le Forestier en chef</b> .....	<b>38</b>



## Résumé

Le Forestier en chef a reçu le mandat de produire un bilan de l'état des forêts du domaine de l'État et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. Le premier *Bilan d'aménagement forestier durable* du Bureau du forestier en chef couvre la période 2000-2008. Afin d'orienter le contenu de ce premier bilan, le Forestier en chef a estimé primordial de préciser les préoccupations, les questionnements et les besoins d'information du public et des parties intéressées. Ainsi, le Bureau du forestier en chef a rencontré 15 groupes de discussion, totalisant 158 participants, d'octobre 2007 à janvier 2008. Les participants qui provenaient de diverses régions du Québec ont manifesté des intérêts variés. Les discussions ont porté sur trois grands thèmes, soit les enjeux forestiers (à caractère social, économique et environnemental), l'état des forêts et la gestion des forêts. Le logiciel d'analyse de données qualitatives QSR N'Vivo 7 a servi au traitement des transcriptions des discussions.

Les principales discussions ayant pour thème les enjeux relatifs à l'économie et à la société ont porté

sur les retombées économiques et les emplois associés à l'exploitation du bois, mais aussi des autres ressources de la forêt (récréotourisme, produits forestiers non ligneux, faune, etc.), ainsi que sur l'information, l'éducation et la participation du public à l'utilisation durable des forêts. En ce qui concerne les enjeux relatifs à l'environnement, les discussions ont porté sur le maintien de la biodiversité, la qualité de l'environnement et la productivité de la forêt. Les discussions sur les enjeux relatifs aux Premières Nations ont porté sur le maintien de l'accès au territoire et aux ressources, leur participation à la gestion des forêts et leur accès aux retombées socioéconomiques du développement forestier. En ce qui a trait aux enjeux de gouvernance, rapportons l'évaluation des impacts des décisions et le partage du pouvoir avec les régions. L'importance de l'évaluation de la performance en aménagement forestier durable et l'amélioration de la reddition de comptes sont d'autres préoccupations relevées.

## Introduction

Le Forestier en chef a le mandat de produire un bilan de l'état des forêts publiques et des résultats obtenus en matière d'aménagement durable de la forêt. Le premier *Bilan d'aménagement forestier durable du Québec* couvrira la période 2000-2008. Inspiré des standards canadiens et internationaux, le processus de production du *Bilan* comprenait entre autres l'identification 1) des besoins d'information et des préoccupations du public et des parties intéressées à l'égard des forêts et 2) des questions sur l'état des forêts et sur la performance en matière d'aménagement durable des forêts.

Les résultats de cette démarche ont servi, dans un premier temps, à bonifier le cadre d'évaluation d'aménagement forestier durable préliminaire du Bureau du forestier en chef. Le cadre préliminaire était composé des critères d'aménagement forestier durable les plus citées (Processus de Montréal, Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF), Forest Stewardship Council (FSC), Global Reporting Initiative (GRI) et ministère des Ressources naturelles et de la Faune). Une dizaine d'experts indépendants ont par la suite analysés la pertinence des critères présélectionnés et proposés des retraits, des ajouts et des modifications<sup>1</sup>. Dans un deuxième temps, les résultats des groupes de discussion ont contribué à la détermination des éléments à documenter dans le *Bilan*.

Le Forestier en chef rapporte ici les opinions, les préoccupations et les perceptions exprimées par le public et les parties intéressées rencontrés dans le contexte des groupes de discussion.

---

<sup>1</sup> Bureau du forestier en chef (2008). Cadre d'évaluation d'aménagement forestier durable. Gouvernement du Québec, Roberval, Qc, 20 p.  
[www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Cadre\\_evaluation\\_2008.pdf](http://www.forestierenchef.gouv.qc.ca/bafd/rapports/Cadre_evaluation_2008.pdf) (consulté le 14 janvier 2010)

## Méthodologie

### **Technique du groupe de discussion**

Afin de déceler les préoccupations du public et de connaître les besoins en information, le Bureau du forestier en chef a choisi la technique du groupe de discussion (*focus groupe*). Un groupe de discussion est constitué généralement de six à douze personnes. Les discussions structurées par un animateur portent sur un sujet particulier<sup>2</sup>.

La technique du groupe de discussion constitue une technique d'analyse qualitative qui présente de nombreux avantages par rapport aux sondages, aux entrevues non directives, aux entrevues semi-dirigées, etc. Cette technique souple permet à l'animateur de passer d'un sujet à l'autre selon les idées qui surgissent et de contrôler l'étendue du cadre de discussion<sup>1</sup>. L'ouverture des questions laisse beaucoup de liberté aux participants pour qu'ils expriment leurs pensées ou leurs préoccupations. Ils peuvent nuancer leurs réponses et apporter de nouveaux éléments au fil des discussions.

Le groupe de discussion permet aussi à l'animateur de vérifier si les questions ont été comprises. Lorsque la compréhension n'est pas commune, l'animateur reformule ou précise la question, contrairement au sondage écrit par exemple. De plus, le participant peut approfondir ses réponses. Déceler les motifs d'une réponse se révèle souvent plus important que la réponse elle-même. Ainsi, c'est en s'informant sur les expériences vécues et le pourquoi des opinions qu'il devient possible pour l'animateur d'approfondir sa compréhension des réponses.

L'atmosphère créée dans le groupe de discussion procure aussi chez les participants un sentiment de sécurité, qui contribue à l'ouverture et à la confiance. Les interactions et les réactions engendrées par les différents propos ouvrent la voie à la diversification des sujets<sup>1</sup>.

### **Formation des groupes de discussion**

Le Bureau du forestier en chef a établi une liste de groupes de discussion potentiels lui donnant la possibilité de couvrir la diversité d'intérêts et de représenter les principales régions forestières du Québec. Il a ciblé plusieurs comités auxquels siègent des parties intéressées. Il a publié des invitations dans des journaux pour former deux groupes de discussion. Certains participants ont été personnellement invités, soit par téléphone soit par écrit.

Cette technique de formation des groupes de discussion fait appel au raisonnement pour bâtir l'échantillon ; cela permet de représenter plus facilement les différents groupes d'acteurs et d'intérêts impliqués dans une problématique donnée. Toutefois, cette technique ne garantit pas la représentativité de la population, contrairement aux techniques probabilistes qui s'en remettent au hasard<sup>3</sup>.

Le Bureau du forestier en chef a invité 26 groupes de discussion (tableau 1). De ce nombre, il a rencontré les 15 groupes qui se sont montrés intéressés à participer. Ces groupes ont été répartis en huit catégories de parties intéressées (tableau 2). Chaque groupe était composé de 4 à 20 participants. Au total, 158 personnes ont participé, la moyenne étant de 11 personnes par groupe.

---

<sup>2</sup> Gauthier (2004)

---

<sup>3</sup> Contandriopoulos *et al.*, 2005

**Tableau 1.** Nombre de réponses affirmatives des groupes de discussion aux invitations lancées par type d'invitation.

Type d'invitation	Groupes	
	Invités	Réponses affirmatives
Invitation publique	2	1
Invitation ouverte à des membres de groupes ou d'organisations	13	8
Invitation de comités	10	5
Invitations ciblées à des membres de groupes	1	1
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>15</b>

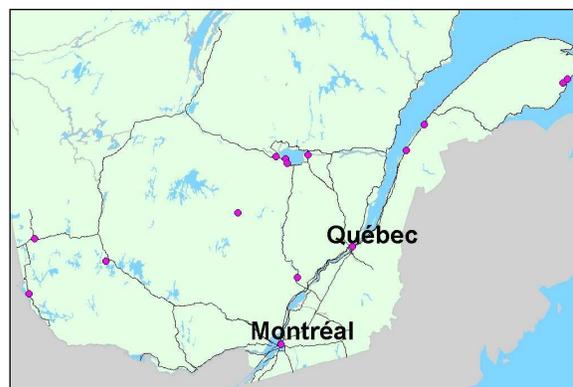
**Tableau 2.** Répartition des groupes de discussion par catégorie de parties intéressées.

Catégorie	Nombre de groupes
Étudiants — niveau collégial	1
Étudiants chercheurs	2
Groupes d'intérêt (tables GIR, citoyens, industriels forestiers, etc.)	4
Groupes environnementaux	1
Monde municipal	2
Premières Nations	3
Travailleurs forestiers	1
Utilisateurs fauniques	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

### **Localisation des groupes de discussion**

Les rencontres avec les groupes de discussion ont eu lieu dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de la Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Montréal et de Québec (figure 1). La localisation des groupes de discussion est fonction des réponses aux invitations, compte tenu de la représentativité des diverses régions forestières.

**Figure 1.** Localisation des rencontres avec les groupes de discussion.



### **Déroulement des groupes de discussion et déontologie**

Les rencontres avec les groupes de discussion ont eu lieu entre le 17 octobre 2007 et le 29 janvier 2008. Leur durée a varié entre une heure et demie et trois heures, selon le nombre de personnes présentes et la variété des sujets abordés.

Les rencontres, dirigées par un animateur du Bureau du forestier en chef, débutaient par la présentation des objectifs des groupes de discussion, suivie par la mise en contexte du bilan. L'animateur présentait aussi les aspects déontologiques associés à la tenue des discussions. Il exposait aux participants la nature de la démarche (procédures du projet et techniques utilisées), les principes éthiques, la nature volontaire de leur participation, ainsi que les implications de leur participation à la production du bilan. Les participants étaient libres de remplir ou non un formulaire d'informations personnelles destiné à des fins de statistiques. Les participants ont donné leur consentement verbal à l'enregistrement des discussions. Le Forestier en chef s'est engagé à respecter l'anonymat ainsi que la confidentialité des participants.

Ensuite commençait la discussion. L'animateur dirigeait la discussion en se servant de lignes directrices décrites dans un guide. Cette façon de faire l'a aidé à couvrir l'ensemble des thèmes généraux, tout en laissant place au rythme et au

contenu unique de chacun des groupes de discussion. Trois grands thèmes ont été abordés : les enjeux forestiers (sociaux, économiques, environnementaux, Premières Nations et gouvernance), l'état des forêts et la gestion des forêts. La rencontre se terminait par l'explication des étapes subséquentes de la démarche du bilan.

### **Analyse**

Les enregistrements des rencontres avec les groupes de discussion ont été entièrement transcrits et transformés en données réduites ou compressées par codification. Ce processus consiste à dégager des composantes du discours afin de les associer à des thèmes d'intérêt<sup>4</sup>. Ainsi, des catégories sont attribuées à des portions de discours qui sont à leur tour classées par thèmes. La sélection des thèmes est inspirée des six critères d'aménagement forestier durable du Conseil canadien des ministres des forêts<sup>5</sup>, inscrits dans la disposition préliminaire de la Loi sur les forêts du Québec.

Le logiciel d'analyse de données qualitatives QSR N'Vivo 7 a permis de comparer les différences, les variations, les nuances ainsi que les similitudes entre les portions de discours. Ce logiciel, basé sur des méthodes de recherche inductive et exploratoire, facilite la classification des différentes idées selon une structure hiérarchique, permet de faire des liens entre ces dernières et de rendre plus flexible le maniement des données.

**Tableau 3** Thèmes sélectionnés pour l'analyse des résultats des groupes de discussion.

<p>1. <i>Enjeux relatifs à l'économie et à la société</i></p> <p>1.1. Avantages économiques</p> <p>1.2. Répartition et durabilité des avantages</p> <p>1.3. Bien-être des collectivités forestières</p> <p>1.4. Participation du public</p> <p>1.5. Valeurs et besoins culturels, sociaux et spirituels</p>
<p>2. <i>Enjeux relatifs à l'environnement</i></p> <p>2.1. Maintien de la biodiversité</p> <p>2.2. Maintien de la santé et de la productivité des écosystèmes forestiers</p> <p>2.3. Conservation des sols et de l'eau</p> <p>2.4. Contribution aux cycles écologiques planétaires</p>
<p>3. <i>Enjeux relatifs aux autochtones</i></p>
<p>4. <i>Gouvernance</i></p> <p>4.1. Prise de décision éclairée</p> <p>4.2. Respect des lois et des règlements</p> <p>4.3. Mécanismes institutionnels</p> <p>4.4. Mécanismes de mesure et de surveillance</p>

<sup>4</sup> Contandriopoulos *et al.* (2005)

<sup>5</sup> Conseil canadien des ministres des forêts (2006)

## Résultats

Les résultats sont groupés par thèmes. Les principaux sujets de préoccupations du public et des parties intéressées sont présentés au début de chaque section. À la fin de chaque section, des encadrés présentent les indicateurs que les participants aux groupes de discussion ont proposés.

### 1. Enjeux relatifs à l'économie et à la société

#### Principaux enjeux économiques et sociaux déterminés par les groupes de discussion

- Les coûts et bénéfices de la foresterie québécoise
- La transformation du bois et la valeur ajoutée des produits ligneux
- L'utilisation optimale de la matière ligneuse
- La mise en valeur des produits forestiers non ligneux
- L'accès des collectivités forestières aux ressources
- L'évaluation du taux de récolte durable
- Les retombées socioéconomiques du secteur forestier pour les collectivités
- Les emplois (quantité et qualité) générés par le secteur forestier
- La formation et la valorisation des métiers forestiers
- La participation du public et des parties intéressées à la planification forestière
- L'harmonisation des usages du milieu forestier
- Les forêts en tant que valeurs culturelles, sociales et spirituelles

#### 1.1 Avantages relatifs à l'économie

##### *Les coûts et les bénéfices de la foresterie québécoise*

Les discussions ont permis de mettre en lumière le besoin en information relatif à la rentabilité de l'aménagement forestier. Des participants croient qu'il faut considérer les dépenses en aménagement forestier comme un investissement. Plusieurs doutent de la rentabilité de ce secteur d'activité. Ces derniers ont l'impression que les comptes du gouvernement en matière de foresterie sont déficitaires. De plus, ils estiment que les investissements dans la gestion et l'aménagement des forêts sont plus élevés que les bénéfices de nature économique, sociale et environnementale. Les discussions montrent le besoin des participants d'être informés sur la rentabilité et la performance économique de l'industrie forestière.

Certains croient qu'il faut investir en forêt pour maintenir l'exploitation forestière et conserver les emplois. D'autres estiment qu'il ne s'agirait pas du meilleur investissement pour améliorer l'économie québécoise, le bien-être des collectivités et la santé des écosystèmes forestiers.

Les participants ont exprimé le besoin d'être informés sur les facteurs qui ont contribué à la crise forestière québécoise actuelle. Plusieurs participants avaient l'impression que les industriels forestiers étaient en partie responsables de cette crise.

### **Indicateurs de coûts et de bénéfices de la foresterie québécoise — suggestions des participants**

- Coûts de la foresterie
- Coûts de la gestion gouvernementale
- Investissements dans l'aménagement
- Investissements dans la gestion
- Investissements des industries forestières
- Comparaison des coûts de gestion québécois avec les coûts de gestion des autres provinces canadiennes
- Portrait économique complet incluant le taux de syndicalisation, le coût de la main-d'œuvre, le coût de la fibre, le coût de l'énergie, le taux de taxation sur les produits pétroliers (comparer avec les autres provinces)
- Retombées directes de l'exploitation forestière
- Retombées indirectes de l'exploitation forestière
- Profits tirés de l'exploitation forestière par les compagnies forestières
- Pourcentage et montant des redevances par rapport aux profits
- Pourcentage de salaires versés aux employés de bas et de haut niveau
- Pourcentage d'actionnaires étrangers
- Pourcentage d'argent réinvesti au Québec
- Argent investi en aménagement, en recherche et en développement

### **La transformation du bois et la valeur ajoutée des produits ligneux**

Les participants aux groupes de discussion ont insisté sur l'importance de la diversification des produits fabriqués, de la transformation des produits ligneux, de la création de produits à valeur ajoutée et de leur mise en marché. Selon certains, l'industrie forestière a contribué à la crise forestière actuelle. Le manque de diversification des produits ligneux aurait fragilisé le secteur et rendu les communautés dépendantes des marchés de la pâte et du sciage.

L'importance de favoriser la transformation de la matière première en région a fait l'objet de nombreux commentaires. La deuxième et la troisième

transformation pourraient générer beaucoup d'emplois. Plusieurs participants ont souligné le fait que l'éloignement des marchés était compensé par la proximité de la matière première. Ces derniers soutiennent que les coûts de transport des produits transformés demeuraient moins élevés que ceux de la matière non transformée. Ainsi, ils estiment illogique qu'on localise les industries du secteur secondaire et tertiaire loin des communautés rurales. D'autres se sont questionnés sur la faisabilité de la transformation du bois loin des grands centres. Les participants souhaiteraient avoir un meilleur portrait sur la transformation du bois dans les différentes régions.

Compte tenu de la concurrence internationale et du coût moindre des ressources forestières et de la main-d'œuvre dans les pays en développement, les participants croient qu'il faudrait miser sur de la foresterie de qualité. Ainsi, le Québec serait plus compétitif qu'avec l'application de la gestion forestière actuelle basée sur la production en quantité. Selon eux, le Québec doit se différencier en confectionnant des produits à valeur ajoutée basés sur la qualité de ses ressources.

Selon certains, la qualité de notre bois diminue en raison des pratiques forestières actuelles, par la récolte, par exemple, de forêts immatures et des pratiques forestières basées sur la production de volume plutôt que sur la qualité. Certains voient « l'artificialisation » des forêts comme une menace à la production de bois de qualité. D'autres remettent en cause le choix des critères qui encadrent le reboisement, dont le choix des essences qui entraîneraient la diminution de la qualité du bois.

En ce qui concerne la diversification du marché, certains participants croient qu'il faut offrir des produits variés à la clientèle qui est de plus en plus diversifiée. De plus, il faudrait éviter que l'on se concentre sur les marchés canadien et américain et que l'on vise davantage les marchés outre-mer. En guise de solution, des participants ont suggéré l'implantation de normes qui obligerait les industries forestières à diversifier un certain pourcentage de leurs produits et de leur marché. D'autres ont souligné la nécessité qu'on évalue les besoins des

consommateurs et qu'on mette davantage d'énergie sur le développement de marché et le développement de produits.

Plusieurs participants croient plutôt qu'il faut encourager l'utilisation locale des produits forestiers. Ainsi, il faut commencer par assurer les approvisionnements au Québec et au Canada en matériaux et en biens. La révision du code du bâtiment, qui favorise l'utilisation de notre bois dans la construction, constitue une solution pour plusieurs.

Les participants souhaitent qu'on évalue ce que fait le gouvernement pour la diversification de l'industrie forestière et la création de produits à valeur ajoutée.

**Indicateurs de transformation du bois et de la valeur ajoutée des produits ligneux — suggestions des participants**

- Évolution, par région, de la production des produits de la deuxième et la troisième transformation
- Efforts consentis par le gouvernement pour qu'il favorise la transformation du bois
- Utilisation du bois dans les nouvelles constructions
- Données sur les importations que l'on fait (en termes d'argent et de pourcentage)
- Données sur les exportations que l'on fait (en termes d'argent et de pourcentage)
- Quantification de la valeur des produits usinés
- Évaluation de la compétitivité de nos produits sur les marchés extérieurs

### ***L'utilisation optimale de la matière ligneuse***

Plusieurs participants croient qu'il faut maximiser l'utilisation et la transformation de la matière ligneuse. Certains ont dénoncé le gaspillage qu'on fait de la matière ligneuse, tant sur le terrain que dans les processus de transformation.

Certains participants ont souligné que les industriels abandonnaient parfois du bois sur le terrain. Des essences feuillues, comme le peuplier faux-tremble,

seraient coupées mais non récupérées. De plus, du bois aurait été abandonné à la suite de fermeture d'usines dans une région. Les participants déplorent le manque d'initiatives et de mesures incitatives visant à récupérer le bois.

Selon certains participants, des changements s'imposent dans les usines afin d'optimiser la ressource. Certains déplorent, par exemple, l'utilisation d'essences de qualité pour faire des copeaux ou de la pâte ainsi que l'utilisation de tiges de fort diamètre pour faire du 2X4.

### ***La mise en valeur des produits forestiers non ligneux***

Plusieurs participants croient que la diversification de la mise en valeur des produits forestiers ligneux et non ligneux demeure un enjeu majeur. Si on met la diversification comme priorité d'action devant mener à l'aménagement forestier durable, les participants pensent qu'on pourrait tirer le maximum de revenus de la forêt.

Selon de nombreux participants, la mise en valeur des produits forestiers non ligneux pourrait générer des retombées économiques dans les régions. Ils citent la récolte de champignons, l'acériculture, le sirop de bouleau, les petits fruits, les plantes médicinales et les branches de résineux pour la production de couronnes de Noël. L'exploitation de telles ressources renouvelables peut générer des retombées économiques annuellement, et ce, dès la première année. De plus, ces formes d'exploitation n'excluent pas la coupe forestière qui pourrait même, dans certains cas, s'avérer bénéfique pour certaines espèces (par exemple, certains champignons poussent mieux dans de jeunes forêts). Des participants s'interrogent sur les initiatives en cours de mise en valeur de la biomasse forestière.

Les discussions ont permis de reconnaître l'importance de la mise en valeur des potentiels récréotouristiques et fauniques du territoire forestier. Certains participants croient que le récréotourisme serait, à long terme, plus rentable que les activités propres au secteur forestier. Selon eux, la réalisation d'une étude en économie comparative sur une longue

période s'impose. Par ailleurs, dans la perspective du développement durable, le récréotourisme favorise la conservation des forêts.

Les participants ont de grandes attentes par rapport à la mise en valeur des produits forestiers non ligneux et du récréotourisme. D'après plusieurs, le gouvernement devrait davantage reconnaître leur potentiel et leurs bénéfices, tant pour l'économie que pour l'environnement. De plus, le gouvernement devrait favoriser la mise en valeur de ces activités.

Les participants ont déclaré avoir besoin d'information sur la mise en valeur des produits forestiers non ligneux. Des participants suggèrent qu'on évalue les retombées générées par les entreprises qui œuvrent dans ces champs d'activité ainsi que les potentiels des différentes ressources forestières du Québec. Certains ont suggéré la réalisation d'inventaires multiressources pour l'amélioration des connaissances.

Plusieurs participants croient que l'exploitation de ces ressources devrait idéalement revenir aux petites et moyennes entreprises. Ces dernières génèrent beaucoup d'emplois et de retombées économiques en région.

#### **Indicateurs de mise en valeur des produits forestiers non ligneux — suggestions des participants**

- Détermination des différentes utilisations du territoire par région
- Évolution, par région, de la production des produits forestiers non ligneux
- Évolution des retombées du tourisme par région
- Retombées directes et indirectes de la villégiature par rapport à l'exploitation forestière compte tenu des investissements
- Rentabilité des produits forestiers non ligneux par rapport aux produits ligneux
- Efforts investis dans la facilitation de la mise sur pied d'entreprises de produits forestiers non ligneux (programme d'aide)

## **1.2 Répartition et durabilité des avantages**

### ***L'accès des collectivités aux ressources***

La question de la répartition des avantages que procure la forêt préoccupe les participants. Plusieurs d'entre eux ont le sentiment que les avantages sont mal répartis, et cela au profit des industries forestières. Certains ont l'impression de faire face à la privatisation des bénéfices et à la socialisation des coûts et des impacts. Le mode d'attribution actuel est aussi perçu comme en étant un qui favorise la relation de dépendance des collectivités envers la grande industrie forestière.

Selon plusieurs participants, les collectivités forestières doivent avoir accès aux ressources. L'accès d'autres promoteurs à la ressource ligneuse est actuellement difficile, voire impossible. Les volumes disponibles seraient en forte proportion attribués, sans marge de manœuvre, à quelques industriels. Il faudrait mettre fin à ce que certains qualifient de monopole.

Les participants ont suggéré que l'on diversifie les modes de tenure forestière (forêts de proximité, forêts communautaires, fermes forestières, etc.), d'attribution (convention de gestion par exemple) et de vente de bois (vente d'un certain pourcentage du bois à l'encan). Certains suggèrent même la privatisation d'une partie des forêts publiques et d'autres suggèrent qu'elles soient aménagées par le gouvernement.

Selon plusieurs participants, les industriels forestiers, qui sont responsables de l'aménagement des forêts publiques, auraient trop de pouvoir. Ces participants remettent en question l'autorité du gouvernement en matière de gestion des forêts publiques. De plus, selon eux, les compagnies forestières appartiennent souvent à des intérêts étrangers, et leur principal objectif serait de générer des profits à court terme. Cet objectif contrevient aux intérêts à long terme de la population : création de richesse collective, protection des ressources, création et maintien d'emplois, bien-être des collectivités, etc. De plus, certains

participants ont l'impression que les industriels font du lobbying auprès du gouvernement dans le but d'obtenir le maximum de volume ligneux contre la sauvegarde d'emplois. Certains considèrent que le modèle coopératif devrait être favorisé pour l'intensification de retombées dans les communautés.

Des participants ont fait plusieurs propositions visant à mieux encadrer l'octroi des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), afin que l'on favorise les retombées socioéconomiques dans les collectivités forestières et que l'on améliore la performance environnementale des industriels. Par exemple, ils suggèrent qu'on ajoute des conditions portant sur la transformation du bois, l'emploi local, l'application de normes supplémentaires visant le maintien de la santé des forêts et le suivi d'indicateurs d'aménagement forestier durable.

Un des modes de gestion préconisés par de nombreux participants consisterait à ce qu'on modifie le régime des CAAF en confiant la responsabilité d'aménager la forêt à des organismes ou des entreprises indépendants. Ce mode de gestion favoriserait, selon eux, l'indépendance de la planification et de la réalisation des activités d'aménagement forestier par rapport aux intérêts économiques des usines de transformation du bois.

Selon d'autres participants, le mode d'attribution actuel favorise la vision à court terme. Les contrats de 25 ans décourageraient les investissements de longue haleine, qui assurent la rentabilité et la pérennité de la forêt à long terme. Ils proposent qu'on accorde des garanties à long terme sur la ressource ligneuse aux industriels qui aménagent la forêt pour qu'ils puissent profiter des retombées générées par leurs efforts et leurs investissements.

### ***L'évaluation du taux de récolte durable***

Les participants se sont dits préoccupés par les enjeux qui touchent la possibilité forestière, notamment le taux de coupe et l'étendue des coupes au Québec. Plusieurs se questionnent sur le passé, le présent et le futur des forêts. Ils souhaiteraient avoir

de l'information sur les historiques de coupe ainsi que sur l'étendue des coupes actuelles et futures, et ce, à différentes échelles sur le territoire. De plus, ils veulent qu'on leur démontre que l'on ne coupe pas trop de bois.

Plusieurs participants demeurent inquiets par rapport à l'utilisation du logiciel Sylva II dans l'évaluation de la possibilité forestière des prochaines années. À cet égard, la commission Coulombe en a documenté les lacunes. Certains participants ont interprété les baisses de possibilité forestière comme un indice de taux de récolte non durable. D'autres se questionnent sur le degré d'intégration, dans les derniers calculs, des aspects environnementaux, des objectifs fauniques et des ententes avec les tiers.

L'absence d'application du principe de précaution dans le calcul de la possibilité forestière a refait surface à maintes reprises lors des discussions. Son application implique la préservation d'une marge de manœuvre. Cela tient au fait que nos connaissances sur la forêt — en tant qu'écosystème complexe et dynamique — demeurent limitées. Selon les propos émis, une marge de manœuvre aurait été nécessaire dans le but de faciliter, par exemple, la création d'aires protégées, la considération des habitats fauniques dans la planification forestière, l'accès des communautés aux ressources et la considération des perturbations naturelles.

Certains participants croient toutefois que la méthode de calcul de la possibilité forestière ne permettrait pas de tirer pleinement profit du potentiel forestier. Ils ont déploré le fait que la récolte de certaines forêts mûres en dépérissement est impossible, en particulier lorsqu'il s'agit de peuplements de peuplier faux-tremble. Ils croient que la récolte devrait être à taux variable, compte tenu de la composition de la forêt et de son stade de développement.

Des participants se sont aussi interrogés sur l'adéquation entre la possibilité forestière, le volume réellement coupé, celui qui entre dans les usines et celui qui en sort. Selon eux, par exemple, des différences existeraient entre les volumes de bois coupés et les volumes payés aux exploitants. Il y aurait aussi des problèmes par rapport à la

comptabilisation des tiges de faible diamètre et le paiement des redevances au gouvernement. Les participants aimeraient également avoir de l'information sur le bois récupéré dans les territoires brûlés qui s'ajoutent à la possibilité forestière.

Plusieurs participants critiquent le manque de précision dans les inventaires forestiers et la cartographie forestière. Les cartes forestières contiendraient des imprécisions sur la composition des peuplements. Selon eux, certaines essences peu abondantes s'avèrent importantes pour le maintien de certaines espèces. Ces essences ne seraient pas reconnues dans les strates d'aménagement comme espèces pouvant être l'objet de stratégies d'aménagement.

Des participants se sont montrés inquiets par rapport à la complexité des calculs de possibilité forestière. Les participants sollicitent de l'information vulgarisée sur le nouveau logiciel Woodstock-Stanley. Ils aimeraient savoir ce qui le différencie du logiciel Sylva II et savoir comment il sera plus précis parce que la majorité des mêmes intrants, et des incertitudes qui leur sont associées, seront utilisés.

#### **Indicateurs de taux de récolte durable — suggestions des participants**

- Comparaison entre le volume de bois calculé dans la possibilité forestière, celui qui est réellement coupé, celui qui entre dans les usines et celui qui en sort
- Taux de récolte par région des 30 dernières années et comparaison des volumes de coupes
- Taux de récolte par région, par année
- Taux de perturbation par année, par UAF
- Volume de bois par localité, par aire de trappe, etc.
- Volume sur pied (par classe de qualité et par essence)
- Projection des coupes suivant le rythme qu'on a adopté aujourd'hui

### **1.3 Bien-être des collectivités forestières**

#### ***Les retombées socioéconomiques du secteur forestier pour les collectivités***

Plusieurs participants ont relevé l'importance de la tenue d'activités forestières pour la survie des collectivités forestières. L'exploitation forestière a constitué un moteur de développement pour plusieurs d'entre elles. La crise forestière actuelle se révèle être une source d'inquiétude importante pour ces collectivités ainsi que pour de nombreux travailleurs spécialisés. Certains avancent même qu'il va falloir gérer la décroissance de ce secteur, car ils ne croient pas que la situation se rétablira entièrement.

Selon les participants, plusieurs régions ont basé leur développement sur l'exploitation des ressources naturelles. D'ailleurs, certaines se dévitalisent et cherchent à remplacer les activités perdues. Des participants doutent des choix de développement faits dans le passé. Le constat suivant lequel la pauvreté toucherait les communautés forestières entourées de richesses naturelles porte à réflexion selon les commentaires tenus.

Plusieurs participants s'interrogent sur le modèle actuel d'attribution de la matière ligneuse, qui ne favoriserait pas les retombées économiques dans les collectivités. Par exemple, ils s'interrogent sur la part des bénéfices que les industriels forestiers réinvestissent dans le milieu.

Certains participants croient qu'il faudrait examiner la possibilité de diversifier la mise en valeur des ressources pour que la dépendance des collectivités envers un seul secteur d'activité soit réduite. On a proposé comme exemple d'action, l'évaluation du nombre d'emplois potentiellement générés.

**Indicateurs de retombées socioéconomiques du secteur forestier pour les collectivités forestières — suggestions des participants**

- Nombre de collectivités qui dépendent directement de la foresterie
- Population habitant les villages forestiers
- «Habitabilité» de la collectivité (présence d'une école, services de proximité, démographie, tourisme, etc.)
- Indice de développement ou de dévitalisation du ministère des Affaires municipales et régionales

**Les emplois (quantité et qualité) générés par le secteur forestier**

Tous les groupes de discussion ont proposé qu'on maintienne et crée des emplois, particulièrement dans les communautés forestières. Selon les participants, la crise forestière a engendré dans les régions de nombreuses pertes d'emplois, pertes qui ont créé des impacts personnel, familial et professionnel dans la vie des citoyens, au point de modifier la dynamique même des régions.

Plusieurs participants ont souligné qu'il était important de bénéficier d'emplois de qualité. Parmi leurs préoccupations, il y a la question de l'équité dans le traitement des employés et de la qualité des conditions de travail. Le travail forfaitaire demeure critiqué parce qu'il suscite beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes par rapport à la rentabilisation de leur travail. Ce système de travail mise sur la vitesse, ce qui a pour effet de mener au surmenage des travailleurs et de provoquer plus d'accidents de travail. Ce système est jugé inadéquat pour les travailleurs âgés. À cet effet, des participants ont recommandé qu'on investisse plus dans la mise en place de « projets horaire » pour que ces travailleurs qui n'ont pas de fond de pension puissent terminer leur carrière en forêt avec dignité. Les participants ont aussi proposé l'établissement de normes concernant les salaires des travailleurs forestiers ainsi qu'un taux horaire pour la réalisation de travaux sylvicole.

Certains travailleurs ne peuvent bénéficier que difficilement du régime d'assurance salaire, en raison du caractère saisonnier du travail et des fermetures d'usine. De plus, le besoin en main-d'œuvre diminue avec l'usage de technologies. Cette conjoncture influencerait la survie des communautés rurales déjà fragilisées par les difficultés de l'industrie de première transformation. Les participants se questionnent sur les perspectives d'avenir de ces collectivités.

Certains participants ont communiqué leurs préoccupations par rapport aux impacts du respect des exigences environnementales sur les emplois (la diminution des superficies aménagées par exemple).

**Indicateurs d'emplois (quantité et qualité) générés par le secteur forestier — suggestions des participants**

- Nombre d'emplois de qualité
- Maintien du nombre d'emplois
- Nombre d'emplois directs créés par m<sup>3</sup>
- Nombre d'emplois indirects créés par m<sup>3</sup>
- Nombre d'emplois par hectare de forêt exploité
- Nombre d'emplois perdus dans le contexte de la crise forestière (global et par région)
- Nombre de travailleurs affectés par la baisse de la possibilité forestière
- Nombre d'emplois (industrie forestière et produits forestiers non ligneux) par km<sup>2</sup>

**La formation et la valorisation des métiers forestiers**

Les participants ont fréquemment souligné le manque de relève dans les métiers forestiers, à la fois sur le terrain et dans les institutions d'enseignement. De plus, plusieurs estiment qu'il y aura, dans les prochaines années, une pénurie de main-d'œuvre liée à l'absence de relève qualifiée en foresterie. Selon eux, ce problème serait dû, d'une part, à la crise forestière actuelle et, d'autre part, au manque de vision et de valorisation qu'on a du secteur forestier. Ils croient que l'image négative de la foresterie au Québec est responsable du déclin des inscriptions

dans les cours de foresterie. De plus, selon les participants, le secteur forestier n'intéresse pas les jeunes, en raison des mauvaises conditions de travail, du manque d'emplois et des mauvaises perspectives d'avenir. Cette conjoncture contribuerait à l'exode rural des jeunes.

Plusieurs participants croient qu'il faudrait revaloriser les métiers forestiers. L'expertise des travailleurs forestiers devrait être mise à profit pour l'amélioration de l'exploitation et de l'aménagement des forêts. Actuellement, les travailleurs ne pourraient pas se servir de leur jugement dans l'application des normes sous peine d'amendes. Dans le même ordre d'idées, plusieurs travailleurs sylvicoles aimeraient appliquer les normes et les recommandations environnementales. Cependant, comme ils sont travailleurs forfaitaires, leur application leur infligerait des pénalités salariales en raison du temps supplémentaire d'exécution que ces applications requièrent. Par conséquent, le travail forfaitaire nuitrait à la fois aux travailleurs et à l'environnement.

Des participants ont suggéré qu'on diversifie les programmes de formations. Ils devraient miser sur l'aménagement forestier durable, dans lequel l'ensemble des ressources est considéré. Ce mode de gestion devrait favoriser le recrutement tout en permettant de relever les défis qui lui sont propres. Selon les participants, ces programmes devraient intégrer des étudiants de diverses disciplines, qui travailleraient ensemble afin d'élaborer une vision plus complète et globale de la forêt.

## 1.4 Participation du public

### *La participation du public et des parties intéressées à la planification forestière*

La plupart des groupes de discussion ont mentionné l'importance de la participation du public et des parties intéressées à la planification forestière. Les représentants des parties intéressées dans la gestion des forêts ont suggéré que leur participation soit considérée dans les différentes étapes du processus de planification forestière. Dans le processus actuel,

ils ne seraient consultés qu'à la toute fin (par exemple, lorsque les plans généraux d'aménagement forestier sont terminés). Les parties intéressées doivent alors réagir aux planifications au lieu d'y participer.

Plusieurs participants ont dénoncé le manque de considération des préoccupations des tiers dans le processus de consultation. Ils jugent qu'il s'agit plutôt d'un processus d'information qu'un processus de consultation. Certains ont décrié le rôle des industriels forestiers. Les parties intéressées auraient peu d'influence sur la planification forestière des industriels. Certains participants demandent davantage de concertation, voire leur participation aux décisions. Par exemple, les tables de concertation et autres comités de tiers récemment formés pourraient selon eux avoir un rôle décisionnel lors de la planification forestière. D'autres ont mentionné le fait que la représentativité des parties intéressées n'était pas toujours adéquate aux comités qui existent à l'heure actuelle.

Les participants ont relevé plusieurs lacunes dans le processus de consultation. Par exemple, les délais de consultation insuffisants et le manque de flexibilité des consultations elles-mêmes. Certains participants ont déploré le fait que les industriels forestiers pouvaient modifier fréquemment leur planification, tandis que les parties intéressées n'auraient souvent qu'une seule occasion de faire valoir leurs préoccupations. Par exemple, lorsqu'une partie intéressée ne communique pas toutes ses préoccupations lors de la consultation sur le plan quinquennal d'aménagement forestier, elle peut difficilement influencer les plans annuels d'interventions forestières, parce que les consultations sur ces plans ne sont pas obligatoires. Les modifications subséquentes dépendent de la volonté de l'industriel forestier. Les participants ont aussi dénoncé la tendance de certains industriels à planifier un surplus de travaux par rapport à ce qu'ils doivent réaliser. Enfin, les parties intéressées n'auraient pas toujours l'information nécessaire pour participer pleinement aux consultations. Certains participants croient que les processus de consultation devraient être plus rigoureux et plus précis.

Certains participants demandent la mise en place de mécanismes de participation particuliers, qui favoriseraient la prise d'ententes (ou obligeraient à cette dernière) entre les industriels et les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoies, réserves fauniques). Les industriels forestiers auraient trop de pouvoir dans le processus de planification forestière par rapport aux gestionnaires de territoires fauniques.

Certains participants ont tout de même noté des améliorations dans les consultations au cours des dernières années qui ont porté, par exemple, sur la détermination des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV). Toutefois, ils notent le besoin qu'on évalue l'efficacité des mécanismes de consultation des tiers.

Les participants ont mentionné à plusieurs reprises qu'il était important qu'on améliore la diffusion des connaissances et que l'on donne accès gratuitement à l'information pour que tous participent activement au processus de planification forestière. Des représentants de parties intéressées ont souligné la bonne collaboration de certains industriels forestiers, qui n'hésitent pas à fournir les informations demandées. Des participants ont aussi demandé la possibilité d'avoir accès aux données des calculs de la possibilité forestière.

**Indicateurs de participation du public et des parties intéressées à la planification forestière — suggestions des participants**

- Taux de satisfaction de la population par rapport à la gestion des forêts
- Satisfaction des parties intéressées par rapport aux processus de consultation et de participation des tiers
- Nombre de participants aux activités de consultation

## **L'harmonisation des usages du milieu forestier**

Les participants ont fréquemment rapporté l'importance de l'harmonisation des usages du milieu forestier. Nombre de participants pensent que le régime forestier actuel donne priorité à l'exploitation de la matière ligneuse au détriment des autres usages et ressources du territoire forestier.

Selon plusieurs participants, il faut considérer davantage les habitats fauniques, les paysages, les ressources aquatiques, les activités récréatives et touristiques et les autres produits forestiers non ligneux. Certains ont souligné l'importance de la tenue d'activités à caractère faunique et de l'exploitation des produits forestiers non ligneux. Des participants proposent que l'on considère la récolte de bleuet avant la remise en production de certains secteurs de coupe ou de feux.

Des participants ont dénoncé l'obligation de récolte des arbres dans les forêts résiduelles (lisières riveraines, îlots résiduels, séparateurs de coupes, etc.), parce qu'il s'agit souvent, selon plusieurs, de forêts importantes pour la faune. Les utilisateurs du territoire auraient souvent subi les impacts de ces récoltes, parce que cela diminue la disponibilité des habitats fauniques. Ils déplorent le fait que les seules forêts intéressantes pour la faune dans ces secteurs doivent maintenant être exploitées pour ne pas diminuer la possibilité forestière.

Plusieurs participants ont souligné des lacunes dans le maintien des habitats fauniques à l'échelle locale (zecs, pourvoies, etc.). D'après certains, les coupes doivent être réparties de façon à ce que l'on maintienne des habitats fauniques de qualité dans les territoires fauniques pour le maintien, entre autres, des activités de chasse. Ils croient aussi que les travaux sylvicoles devraient être adaptés, afin que l'on favorise la présence d'une plus grande diversité végétale.

Les participants suggèrent comme mode de gestion, la gestion intégrée des ressources (GIR), du fait qu'on y tient adéquatement compte de l'ensemble des

usages et des potentiels du territoire lors de l'aménagement. Plusieurs participants trouvent que les usages et les ressources autres que l'exploitation forestière sont considérés comme des contraintes à l'aménagement forestier. Certains ont proposé qu'on améliore le processus d'affectation des terres pour que la faune, le récréotourisme et les autres potentiels du territoire soient mieux considérés en amont de la planification forestière.

Plusieurs participants croient qu'il faut, dans les calculs de possibilité forestière, considérer le maintien des habitats fauniques et favoriser les ententes avec les usagers du territoire. Selon d'autres participants, il faudrait évaluer les impacts de ces considérations sur la possibilité forestière.

Les participants ont émis de nombreuses préoccupations sur la répartition et les types de coupes réalisés au Québec, plus particulièrement en forêt boréale. Selon certains participants, il se révèle difficile d'harmoniser les usages du territoire lorsqu'il y a agglomération de coupes. Cette façon de faire est jugée peu compatible avec les activités à caractère faunique. Les chasseurs ou les trappeurs qui convoitent un territoire affecté par une agglomération de coupes doivent attendre, selon eux, plusieurs années (10-15 ans) pour retrouver des habitats de qualité. Des participants ont suggéré qu'on répartisse mieux les coupes dans le temps et dans l'espace. Dans le même ordre d'idées, plusieurs estiment qu'il est nécessaire qu'on répartisse les secteurs d'intervention dans les territoires fauniques. Enfin, nombre de participants jugent la réalisation de coupes partielles plus acceptable.

Les participants aimeraient obtenir de l'information sur les différents traitements sylvicoles, y compris la coupe. Certains participants voudraient avoir des renseignements sur les meilleures pratiques en fonction des caractéristiques des peuplements et des régions écologiques.

#### **Indicateurs d'harmonisation des usages du milieu forestier — suggestions des participants**

- Degré de considération des affectations et des secteurs d'intérêt récréotouristique dans la planification forestière
- Superficie des affectations territoriales sélectionnées pour répondre aux besoins des usagers du territoire

### **1.5 Les forêts en tant que valeurs culturelles, sociales et spirituelles**

Les résultats des discussions montrent que la dimension esthétique de la forêt préoccupe une multitude d'utilisateurs du territoire. Les participants ont soulevé l'importance de la protection du paysage à proximité des sites de villégiature et près des lacs fréquentés. Selon eux, la présence d'arbres et de forêts joue un grand rôle sur la qualité de l'expérience en forêt, tant pour les visiteurs occasionnels que pour ceux qui la fréquentent quotidiennement. Une des raisons qui incitent les gens à vivre en région est la qualité de ses paysages.

D'après les participants, la qualité de l'expérience en milieu naturel dépendrait de l'encadrement visuel et de la capacité à pratiquer diverses activités comme la chasse, la pêche, l'observation de la nature et la récolte de produits forestiers non ligneux. Pour plusieurs, il faut conserver une diversité de territoires tels les zecs et les parcs, où ces activités peuvent être pratiquées. Selon eux, il faut aussi gérer la forêt comme un tout pour permettre la diversité des usages et préserver son accessibilité aux citoyens.

Le sentiment d'appartenance à la forêt est un autre aspect abordé par les participants. La forêt doit répondre au besoin qu'ont les humains d'être en contact avec la nature. La préservation des forêts non perturbées — en tant que valeur spirituelle pour certains et de ressourcement pour d'autres — a été considérée comme un aspect important.

Des intervenants ont soulevé le fait qu'il manquait d'études qualitatives portant sur la relation population-forêt. Afin de mieux représenter les intérêts de la

population en ce qui a trait à l'aménagement des forêts, il serait nécessaire de connaître davantage les rôles que la forêt joue dans la vie des gens. Ce type d'étude contribuerait aussi au développement d'indicateurs sociaux plus complets et représentatifs de la population, selon les commentaires exprimés.

## 2. Enjeux relatifs à l'environnement

### Principaux enjeux relatifs à l'environnement déterminés par les groupes de discussion

- Les aires protégées
- Les changements dans la composition et la structure des forêts
- Le maintien de forêts mûres et surannées
- Le maintien de massifs forestiers
- La protection de forêts vierges
- Le maintien des habitats fauniques
- Le maintien de la diversité des espèces fauniques et floristiques
- La régénération et le rendement des forêts
- Les impacts du développement du réseau routier
- Le maintien de la qualité des sols
- Le maintien de la qualité de l'eau
- Les changements climatiques et le cycle du carbone

### 2.1 Maintien de la biodiversité

#### *Les aires protégées*

La quasi-totalité des groupes de discussion ont abordé le thème des aires protégées, qu'ils considèrent comme une contribution importante au maintien de la biodiversité. Des participants ont souligné la nécessité qu'on poursuive la création d'aires protégées. Selon plusieurs participants, il faudrait tirer profit des forêts qui sont encore à l'état naturel. Le gouvernement doit s'empresse de protéger ces dernières avant qu'elles ne soient

exploitées. Maintenir des échantillons d'écosystèmes forestiers non perturbés est selon eux une obligation morale à la préservation de la biodiversité planétaire.

Les participants ont soulevé à plusieurs reprises la question de la notion de représentativité des aires protégées, particulièrement la répartition des aires protégées dans les différents sous-domaines bioclimatiques et de leur superficie d'un seul tenant. La superficie des aires protégées doit être assez grande pour assurer la viabilité des différentes espèces. Des participants ont aussi fait référence à la notion de connectivité entre les aires protégées, afin qu'elles ne deviennent pas des îlots de forêts intactes dans des territoires perturbés.

Le processus de détermination des aires protégées a fait l'objet de critiques. D'après plusieurs participants, le régime d'exploitation de la forêt québécoise ne laisse pas de marge de manœuvre à la mise en place d'un réseau optimal d'aires protégées, pas plus qu'il n'en prévoit. Dans l'objectif de maintien de la biodiversité relevant du principe de précaution, il aurait fallu créer le réseau d'aires protégées avant d'allouer la matière ligneuse, ou bien prévoir la création de nouvelles aires protégées dans le calcul de la possibilité forestière.

Les participants ont fait remarquer l'importance de la conservation de l'intégrité de la périphérie des aires protégées. Les coupes totales et les routes forestières — trouvées parfois en forte densité autour des aires protégées — nuiraient aux efforts de protection et de conservation. Les participants aimeraient que l'aménagement soit basé sur l'écosystème forestier, car cela permettrait d'établir une certaine connectivité entre les aires protégées. Les participants demandent de l'information sur les activités réalisées en périphérie des aires protégées.

Alors que certains voudraient qu'on accélère la création d'aires protégées, d'autres aimeraient préalablement avoir davantage d'informations et de précisions sur les impacts des aires protégées sur l'économie et le bien être des collectivités. Les participants suggèrent la réalisation d'études d'impacts socioéconomiques sur les communautés environnantes, afin que l'on précise dans quelles

mesures les aires protégées pourraient être avantageuses pour l'économie des régions.

Les participants ont également abordé la question du suivi et du financement des aires protégées. Selon eux, il y aurait du laisser-aller concernant leur surveillance et leur suivi. Ils souhaitent l'établissement de comités de création, de surveillance et de suivi, afin qu'on assure la protection adéquate de ces territoires. Il y aurait un besoin de financement pour assurer l'existence de tels comités.

Les participants avancent qu'on doit considérer l'importance, dans le processus de création d'aires protégées, de maintenir des forêts mûres et surannées, des forêts vierges et des massifs forestiers.

#### **Indicateurs d'aires protégées — suggestions des participants**

- Répartition des aires protégées par catégories de l'UICN ainsi que leur classement par superficie
- Répartition des aires protégées par sous-domaines bioclimatiques et par classes de superficie
- Comparaison des aires protégées du Québec avec celles d'autres provinces ou pays, par l'examen de la grandeur des territoires ainsi que de la démographie
- Impacts socioéconomiques des aires protégées sur les collectivités régionales
- Présence et augmentation du pourcentage d'aires protégées à venir inclus dans les calculs de la possibilité forestière
- Quantification de la connectivité entre les aires protégées et les habitats environnants

### **Les changements dans la composition et la structure des forêts**

Les participants ont émis plusieurs commentaires sur les changements dans la composition et la structure des forêts induits par les activités d'aménagement forestier. Ils relèvent l'importance qu'on suive ces changements par rapport à un stade de référence, c'est-à-dire la forêt préindustrielle.

Des participants ont suggéré qu'on accroisse l'effort de recherche pour améliorer les connaissances sur les caractéristiques des forêts préindustrielles. Cette notion de forêt préindustrielle n'a toutefois pas fait l'unanimité, parce qu'on dit que le portrait de la forêt a évolué au cours de l'histoire (avant le début de l'exploitation forestière). Certains participants pensent qu'il ne faut pas considérer la forêt préindustrielle comme unique point de référence. D'autres avancent qu'il faudrait protéger des forêts vierges pour qu'elles puissent servir de forêts témoins.

Selon plusieurs participants, il faudrait s'assurer que les caractéristiques des forêts ne s'éloignent pas trop de celles des forêts préindustrielles parce que l'écosystème forestier est complexe et que les connaissances sur son fonctionnement sont incomplètes. De plus, certains processus écologiques se font à une échelle de temps qui dépasse de beaucoup l'échelle humaine. Plusieurs considèrent qu'il est indispensable qu'on tienne compte des caractéristiques des forêts préindustrielles en matière de préservation de la biodiversité forestière.

Les régimes de perturbations naturelles façonnent la forêt. Des participants ont souligné qu'il était important que l'on considère ces régimes pour guider l'aménagement des forêts parce que les écosystèmes forestiers y sont adaptés.

Plusieurs s'inquiètent de « l'artificialisation » des forêts issue des pratiques sylvicoles actuelles (reboisement et éducation des peuplements). Les participants suggèrent qu'on évite les monocultures et les travaux sylvicoles qui favorisent uniquement le résineux. Il faudrait davantage tenir compte de la dynamique naturelle des forêts.

Les participants ont critiqué la normalisation des forêts, qui consiste à favoriser une répartition uniforme des peuplements forestiers par classes d'âge jusqu'à l'âge de maturité. Ils ont recommandé qu'on maintienne les forêts inéquiennes ainsi que des forêts ayant dépassé l'âge de maturité.

Un autre changement qui inquiète est le phénomène de « l'enfeuillage », qui fait que les essences feuillues reviennent en plus grande quantité que les résineux à la suite des coupes. De plus, les

participants ont dit souhaiter être informés de l'application de pratiques d'aménagement écosystémique.

#### **Indicateurs de changements dans la composition et la structure des forêts — suggestions des participants**

- Comparaison de la composition forestière entre peuplements de forêts naturelles et peuplements de forêts aménagées
- Comparaison entre les structures de peuplements des forêts naturelles et celles de peuplements de forêts aménagées
- Composition forestière après coupe à divers moments (5, 10, 15 ans après, etc.), comparaison avec ce qu'il y avait auparavant
- Degré de respect des perturbations naturelles dans l'aménagement et dans les interventions
- Degré « d'artificialisation » des forêts : artificiel, semi-artificiel, naturel, intact (par UAF)
- Proportion des forêts qui sont « artificialisées » ou modifiées en raison des différents traitements de reboisement et d'éducation de peuplements
- Degré « d'enfeuillement » après coupe

#### **Le maintien de forêts mûres et surannées**

Plusieurs participants sont préoccupés par la disparition à moyen et à long terme des forêts qui ont dépassé l'âge de maturité. Selon certains, les forêts résineuses mûres devraient être considérées en priorité lors de la création d'aires protégées parce qu'elles sont recherchées par les industriels forestiers. Ils ont aussi souligné l'importance de la protection des vieilles forêts de différentes compositions.

Plusieurs jugent insatisfaisants les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) (implantation des îlots de vieillissement et création de refuges biologiques). Ils remettent en question l'efficacité de ces mesures pour le maintien des vieilles forêts et de leurs attributs.

#### **Indicateurs de maintien de forêts mûres et surannées — suggestions des participants**

- Évolution des forêts mûres et surannées (comparaison avec la forêt préindustrielle) par régions ou sous-domaines bioclimatiques
- Taux de diminution des vieilles forêts par unité d'aménagement forestier (UAF)

#### **Le maintien de massifs forestiers**

Les participants ont reconnu l'importance de la présence des massifs forestiers dans le maintien de la biodiversité. Nombre de participants considèrent la fragmentation des derniers massifs forestiers comme une des raisons premières de la perte de biodiversité. Selon eux, le développement du réseau routier et les coupes forestières contribueraient grandement à la fragmentation et à la disparition des derniers grands massifs forestiers. La protection de massifs forestiers de forêts vierges devrait être considérée en priorité selon certains, alors que d'autres croient que la notion de massif peut inclure des forêts exploitées.

#### **Indicateur de maintien de massifs forestiers — suggestions des participants**

- Évolution des massifs forestiers par régions et classement par catégories de superficie

#### **La protection de forêts vierges**

Les forêts vierges comportent des caractéristiques qui ne seraient pas ou peu présentes dans les forêts issues de coupe. Ainsi, la protection des forêts vierges, qui à court et à moyen terme risqueraient d'être éliminées complètement, devient un enjeu majeur pour certains participants. Selon eux, ces forêts jouent à la fois le rôle de réservoir de biodiversité et de territoires témoins.

#### **Indicateurs de protection des forêts vierges — suggestions des participants**

- Taux de disparition des forêts vierges
- Localisation des dernières forêts vierges et évaluation des superficies restantes par régions ou par sous-domaines bioclimatiques

### **Le maintien des habitats fauniques**

Plusieurs participants ont reconnu l'importance du maintien des habitats fauniques. Ils sont préoccupés par les impacts, sur la faune et son habitat, des activités d'aménagement forestier et des changements dans la composition des forêts. Selon eux, les habitats de plusieurs espèces seraient affectés par les coupes forestières, le reboisement et les autres travaux qui réduisent la diversité des forêts et la structure des peuplements (« artificialisation »). Plusieurs croient que l'on devrait améliorer les connaissances sur les populations fauniques et sur les habitats, et les tenir davantage en considération dans la planification forestière. Ils ont suggéré à plusieurs reprises que l'on fasse davantage d'inventaires fauniques.

Plusieurs participants s'inquiètent de la récolte éventuelle des structures forestières résiduelles (bandes riveraines, îlots de forêts, séparateurs de coupe, etc.) qui, selon eux, jouent actuellement un rôle important dans la préservation de la faune. Ces structures résiduelles préserveraient une partie du paysage autour des lieux de villégiature et favoriseraient les activités de pêche, de trappe, de chasse ou de cueillette. Toutefois, certains jugent qu'elles sont en quantité insuffisante.

Plusieurs participants ont insisté sur l'importance du maintien des habitats fauniques à l'échelle locale. Selon eux, la planification des interventions, tant la coupe que les travaux sylvicoles (reboisement, débroussaillage et éclaircie commerciale), devrait se faire en fonction des besoins de la faune. Par exemple, les secteurs reboisés seraient de mauvais habitats fauniques, parce qu'ils sont peu propices à

l'alimentation de plusieurs espèces. Ce point ne fait toutefois pas l'unanimité ; des participants croient que les plantations constituent des milieux propices à la faune.

Les participants ont recommandé qu'on fasse le suivi de l'état des habitats fauniques à l'échelle des territoires fauniques (aires de trappe, pourvoies et zecs), pour répondre à la fois aux besoins des usagers du territoire et pour maintenir des habitats fauniques de qualité à une échelle locale.

#### **Indicateurs de maintien des habitats fauniques — suggestions des participants**

- Production des indices de qualité d'habitat (IQH) pour les principales espèces
- Évolution de l'habitat du caribou forestier depuis 10 ans

### **Le maintien de la diversité des espèces fauniques et floristiques**

Plusieurs groupes de discussion ont souligné l'importance du maintien de la diversité des espèces. De nombreux participants croient que les mesures actuelles demeurent insuffisantes pour garantir la protection de la diversité faunique et floristique. Les changements de structure et de composition de la forêt, découlant de l'exploitation forestière, entraînent, selon eux, l'appauvrissement de la diversité des essences d'arbres, d'arbustes et de plantes ainsi que de la faune associée. Les aires de répartition de certaines espèces, comme le caribou forestier, seraient affectées par les coupes forestières.

Les pertes de diversité inquiètent, car elles témoignent de la santé des forêts. De plus, les altérations de la diversité floristique et faunique affecteraient certaines activités humaines, parmi lesquelles on trouve l'utilisation des plantes médicinales, comme il a été mentionné dans certains groupes de discussion. Des participants ont recommandé que les précautions prises pour les espèces en situation précaire soient généralisées à

l'ensemble des espèces, afin que l'on s'assure qu'elles ne deviennent pas précaires.

#### **Indicateurs de maintien de la diversité des espèces fauniques et floristiques — suggestions des participants**

- Inventaires floristiques et suivis (avec priorité sur les plantes médicinales)
- Inventaires fauniques et suivis
- Évolution du nombre d'espèces menacées ou vulnérables (incluant les espèces « susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables »), et de la catégorie de risque associé à ces espèces
- Évolution de l'aire de répartition du caribou forestier, du loup, du lynx et autres espèces sensibles aux activités forestières ou à la présence humaine
- Évolution des populations d'espèces associées à la forêt
- Suivi d'espèces cibles à court, moyen et à long terme
- Suivi de la génétique des peuplements (essences indigènes par rapport aux essences exotiques)
- Existence d'études d'impacts des différentes coupes et aménagement sur les différentes populations fauniques (pas seulement les espèces en situation précaire)
- Suivi des peuplements d'essences quasi disparues et efforts investis pour les restaurer

## **2.2 Maintien de la santé et de la productivité des écosystèmes forestiers**

### ***La régénération et le rendement des forêts***

Plusieurs participants sont préoccupés par la régénération des forêts. Ils s'accordaient sur l'importance de favoriser la régénération d'essences adaptées aux sols et aux écosystèmes pour le maintien de leur santé et de leur productivité. De la régénération en quantité et en qualité devrait, d'après certains, favoriser le maintien de la diversité des espèces, de la diversité génétique ainsi que de la

productivité des sols. Les participants ont recommandé qu'on respecte les proportions des différents types de forêts dans le choix des essences à régénérer. Ils ont communiqué leur inquiétude par rapport à « l'artificialisation » des forêts par le reboisement et autres travaux sylvicoles.

Bien que dans certains cas le reboisement soit considéré nécessaire, plusieurs participants croient qu'il faut développer prioritairement des techniques sylvicoles qui favorisent la régénération naturelle. En plus de minimiser les changements de composition, la régénération naturelle permet d'éviter les coûts associés au reboisement.

Plusieurs participants aimeraient avoir de l'information sur la régénération des forêts, le rendement des forêts et les effets associés aux différents travaux sylvicoles.

#### **Indicateurs de régénération et de rendement des forêts — suggestions des participants**

- Degré de régénération (5, 10 et 15 ans après la coupe, etc.)
- Taux de reboisement de chacune des essences
- Productivité (mètres cubes par hectare par année)
- Suivi de la productivité au fil des ans (cultures intensives et extensives)
- Suivi des retombées des pratiques actuelles de reboisement comparativement au reboisement naturel.
- Mesure du rendement des territoires en sylviculture intensive

### ***Les impacts du développement du réseau routier***

Les participants sont préoccupés par les effets directs et indirects (sur la villégiature, par exemple) du développement du réseau routier. Certains participants ont reconnu le fait que le maintien de forêts inaccessibles pouvait présenter un enjeu.

Plusieurs participants croient que l'accès aux forêts crée des problèmes de pollution, de perturbation de la

faune, d'activités illégales (braconnage), etc. Selon certains, l'accès aux forêts devrait être mieux géré et davantage limité. Plusieurs demeurent préoccupés par l'augmentation de la densité de population en forêt. D'ailleurs, il devient de plus en plus facile d'accéder à des territoires qui étaient autrefois inaccessibles.

Les infrastructures routières contribueraient à la fragmentation du territoire ainsi qu'à la perte de biodiversité. Leur quantité et leur densité sont des sources de préoccupations. Les participants ont dénoncé la pratique de certains industriels forestiers, qui consiste à construire plus de routes que nécessaire et à déboiser des emprises trop larges pour la récolte du maximum de matière ligneuse.

Des vestiges d'infrastructures routières, tels que des ponts effondrés, des rivières bloquées et des routes non entretenues seraient présents à plusieurs endroits en territoire public. Les participants réclament la restauration des milieux perturbés par la création de programmes. Toutefois, le gouvernement devra prendre ce dossier en main, puisque plusieurs compagnies responsables de ce dossier n'existeraient plus. Le même problème se pose dans le cas d'anciens camps forestiers.

Les préoccupations exprimées durant les groupes de discussion permettent de mettre en relief l'importance de planifier et de gérer les accès routiers, compte tenu des enjeux relatifs à l'environnement et des différents usages du territoire. Cette planification devrait viser la diminution de la densité des chemins forestiers et la diminution des impacts sur l'environnement. Des participants ont proposé qu'on prévoit la fermeture de certaines routes.

#### **Indicateurs d'impacts du développement du réseau routier sur l'environnement — suggestions des participants**

- Suivi des infrastructures routières
- Informations sur la quantité de chemins forestiers
- Évolution de la densité routière (km de routes par km<sup>2</sup>)
- Argent investi dans la construction des chemins
- Nombre de chemins refermés
- Nombre de gravières
- Suivi de l'entretien des gravières
- Nombre de gravières refermées et reboisées

#### **Autres enjeux**

Les groupes de discussion ont souligné à quelques reprises la question de la perte de superficies forestières productives. Les pertes associées aux perturbations des sols et aux infrastructures en font partie de même que les pertes de forêts attribuables aux perturbations humaines de forte intensité.

#### **Autres indicateurs de maintien de la santé et de la productivité des écosystèmes forestiers — suggestions des participants**

- Pourcentage de perte de superficies forestières productives
- Gradient d'altération humaine des écosystèmes forestiers
- Temps de retour des interventions forestières

## **2.3 Conservation des sols et de l'eau**

### **Le maintien de la qualité des sols**

Les participants sont inquiets des effets sur la qualité des sols associés aux méthodes de récolte et à la machinerie utilisée.

L'utilisation de la machinerie lourde conventionnelle non adaptée au type de sol causerait des problèmes d'orniérage et des dommages aux racines des arbres. Les participants ont proposé l'utilisation d'une petite machinerie ou de machines adaptées. Les participants aimeraient connaître les impacts des différentes machines sur les sols et la régénération.

Les participants ont suggéré qu'on adapte les modes de récolte au type de sol. Certains avancent que les coupes avec protection de la régénération et des sols (CPRS) ne protègent pas adéquatement les sols et entraînent parfois la perte de superficies forestières productives.

D'autres participants ont suggéré qu'on tienne mieux compte des conditions climatiques et des saisons, par exemple, planifier une intervention forestière sur un sol fragile lorsque les conditions climatiques s'y prêtent. Par ailleurs, de nombreux participants croient que les coupes d'hiver auraient des impacts moins permanents sur les sols que les coupes d'été. Selon eux, les problèmes d'érosion des sols et d'orniérage y seraient moindres de même que les dommages causés aux cours d'eau. D'autres ont rapporté que la construction de chemins d'hiver nécessitait moins de gravier. Des participants ont aussi dit qu'il fallait maintenir la productivité des sols à long terme.

#### **Indicateurs de maintien de la qualité des sols — suggestions des participants**

- Quantité de coupes estivales et hivernales
- Mesures de protection des sols et suivi
- Pourcentage d'orniérage par régions

### **Le maintien de la qualité de l'eau**

Les participants ont abordé l'enjeu qui se rapporte au maintien de la qualité de l'eau. Plusieurs soutiennent qu'il faut s'assurer de maintenir un couvert forestier dans les bassins versants. La gestion par bassin versant favoriserait mieux l'intégration des intérêts relatifs à l'environnement, l'économie et à la société. Certains participants ont suggéré qu'on prenne davantage de précautions dans les têtes des bassins

versants, car leur dégradation aurait des effets négatifs sur tout le réseau hydrographique.

Les participants ont discuté de la contribution des bandes riveraines à la protection des lacs et des cours d'eau. Plusieurs trouvent insuffisante la norme suivant laquelle il faut laisser une lisière boisée de 20 m pour protéger les lacs et les cours d'eau. Les arbres dans ces lisières seraient plus susceptibles aux chablis (renversement des arbres par le vent). Ils jugent que des lisières plus larges s'avéreraient nécessaires pour le maintien de la qualité de l'eau, la préservation des écosystèmes aquatiques et des habitats riverains.

#### **Indicateurs de maintien de la qualité de l'eau — suggestions des participants**

- Indicateurs de la qualité de l'eau (sédimentation, érosion, rétrécissement des cours d'eau, libre circulation des poissons dans les ponceaux, vitesse du courant, etc.)
- Évolution de la proportion des bassins versants touchés par des perturbations naturelles et anthropiques
- Pourcentage de bandes riveraines touché par les chablis

## **2.4 Contribution aux cycles écologiques planétaires**

### **Les changements climatiques et le cycle du carbone**

Les enjeux relatifs aux changements climatiques et au cycle du carbone ont été très brièvement abordés durant les groupes de discussion. Ce qui ressort des conversations est la nécessité qu'on documente les sujets suivants :

- les effets des changements climatiques sur l'environnement, la société et l'économie;
- les effets actuels et futurs des changements climatiques sur la forêt et l'aménagement forestier;

- les effets de la déforestation sur les changements climatiques;
- les effets des pratiques forestières sur les changements climatiques;
- le fonctionnement de la bourse du carbone;
- la contribution de nos forêts au cycle du carbone.

### 3. Enjeux relatifs aux autochtones

#### Principaux enjeux relatifs aux autochtones déterminés par les groupes de discussion

- Le maintien de l'accès au territoire
- La participation à la gestion des forêts
- La considération des tenures autochtones et des ressources utilisées
- Les retombées socioéconomiques du développement forestier
- L'utilisation des connaissances autochtones

Les enjeux relatifs aux autochtones ont été principalement abordés lors de la tenue de trois groupes de discussion avec des communautés autochtones. Ces participants ont insisté sur l'importance qu'on reconnaisse le statut particulier des Premières Nations et leurs droits ancestraux. Certains d'entre eux ont rappelé que les Premières Nations n'avaient jamais cédé leurs territoires<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Au Québec, les seules ententes ou traités définissant la portée des droits des Premières Nations sont celles de la convention de la Baie-James et du Nord québécois ainsi que la convention du Nord-Est québécois. L'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, conclue en 2002, constitue une adaptation du régime forestier concernant une partie de ce territoire. Une entente de principe a aussi été convenue en 2004 entre quatre Premières Nations, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Cette entente devrait mener à la conclusion d'un traité au cours des prochaines années. Par ailleurs, l'existence des droits autochtones est reconnue dans la Constitution canadienne. La majeure partie du territoire forestier sous aménagement se trouve dans des territoires où sont présentes des Premières Nations. Les droits autochtones dans ces territoires peuvent être précisés dans des ententes résultant d'un processus de négociation territoriale entre les Premières Nations et les gouvernements fédéral et provincial ou encore, par des jugements rendus par les tribunaux.

Des participants aux groupes de discussion ont tenu à mentionner que plusieurs membres de leur communauté auraient pu contribuer à expliquer la nature des enjeux et les préoccupations des autochtones par rapport à l'aménagement des forêts. De plus, la tenue d'une discussion dans le cadre du groupe de discussion permet seulement d'effleurer le sujet.

#### *Le maintien de l'accès au territoire*

Les participants ont mentionné l'importance, pour les Premières Nations, d'avoir accès à leurs territoires ancestraux, tant pour la poursuite de leurs activités traditionnelles que pour le développement économique des collectivités. Dans le passé, la création de tenures a limité leur accès au territoire (par exemple, la création de clubs privés et par la suite de pourvoiries, ainsi que la privatisation de certains territoires forestiers). Plusieurs participants ont rappelé que le territoire a été occupé et développé sans l'accord des Premières Nations.

Les participants ont également abordé la question des enjeux relatifs à la création des aires protégées. Bien que la protection du territoire contre les activités de développement puisse être bien vue par certains, d'autres craignent une limitation de l'accès au territoire pour les autochtones.

#### Indicateur du maintien de l'accès au territoire — suggestion des participants

- Degré de considération des demandes faites par les Premières Nations

#### *La participation à la gestion des forêts*

De nombreuses discussions ont porté sur la participation des Premières Nations à la gestion des forêts. Certains participants ont fait part de la nécessité que l'État et les Premières Nations se partagent le pouvoir. Selon les participants, les Premières Nations doivent détenir un pouvoir décisionnel dans la gestion des forêts. D'autres ont

insisté sur la mise en place de processus de participation des Premières Nations à la gestion du territoire et des ressources naturelles. Selon les participants, cette participation doit se faire en amont des projets et du processus de planification, y compris le calcul de la possibilité forestière.

Les participants ont mentionné les difficultés de participation attribuables à la multitude de consultations et à leur complexité (plans d'aménagement de formats variés et inadéquats par exemple). L'évaluation des impacts globaux de ces planifications sur les Premières Nations serait parfois difficile à réaliser. Les nombreux chevauchements de limites administratives compliquent aussi la tâche (UAF, régions administratives, unités de gestion, etc.). Certains ont fait remarquer qu'il y avait parfois des confrontations malheureuses qui se produisaient sur le terrain lorsque les consultations n'avaient pas été réalisées de façon adéquate. Aussi, plusieurs participants soutiennent que les consultations passées ressemblaient plutôt à des processus d'information.

Certains participants ont avoué avoir perdu confiance dans les consultations menées par les instances gouvernementales. Selon eux, les représentants autochtones doivent constamment répéter leurs préoccupations parce que les consultations sont répétitives et sectorielles. Ils ont ainsi parfois l'impression de ne pas être écoutés et respectés. Des participants ont aussi dénoncé le fait que certaines consultations auprès des Premières Nations étaient menées par des intérêts privés (promoteurs de projets, compagnies forestières, etc.) Selon eux, la responsabilité des consultations revient au gouvernement.

Plusieurs participants jugent insatisfaisants les résultats des consultations passées. La considération des demandes demeure limitée. Par exemple, il serait souvent difficile de faire accepter des demandes qui dérogent au Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier (RNI) ou aux pratiques forestières. À cet effet, les participants estiment inadéquates les mesures actuelles de protection de l'environnement (le RNI notamment). Le manque de suivi des demandes a aussi été relevé à certaines occasions.

Les participants ont affirmé qu'on devait développer les capacités techniques et financières des communautés autochtones pour qu'elles puissent participer efficacement à la gestion des forêts. Ils se sont aussi dits préoccupés par la question des pouvoirs de gestion du territoire et des ressources naturelles délégués aux régions.

### ***La considération des tenures autochtones et des ressources utilisées***

Les participants ont énuméré plusieurs impacts négatifs possibles du développement et des activités d'aménagement forestier sur les territoires et les ressources utilisées par les autochtones (faune, flore et certaines essences ligneuses). Les territoires ancestraux de certaines Premières Nations sont divisés en aires de trappe, lesquelles constituent des modes de tenure autochtone. Des participants ont fait part du mauvais état de certains de ces territoires, à tel point que la poursuite de l'exploitation forestière est parfois jugée inacceptable.

Plusieurs participants ont insisté sur la question des impacts de l'exploitation forestière et de certains travaux sylvicoles sur la faune et son habitat. Ils ont souligné à maintes reprises qu'il était important de conserver des couverts forestiers adéquats pour la faune. Ils ont soulevé le problème de la concentration des coupes dans certaines aires de trappe. Ils proposent une meilleure répartition des coupes dans l'espace et dans le temps par aire de trappe.

Selon certains participants, il serait important d'évaluer l'état des aires de trappe. Ils croient qu'une bonne connaissance de l'historique des perturbations et de l'état actuel des forêts dans ces territoires faciliterait la participation des Premières Nations à la planification forestière. Ce travail devrait idéalement se faire par les Premières Nations avec la participation des maîtres de trappe. Toujours selon les propos recueillis, les aires de trappe devraient être considérées aux différentes étapes de la planification forestière, y compris la détermination d'objectifs et le calcul de la possibilité forestière.

Les discussions ont aussi permis de constater que la poursuite des activités traditionnelles, le maintien du

mode de vie autochtone, la transmission de la culture et des valeurs dépendent du maintien de territoires de qualité. Des participants ont souligné le fait que c'est l'ensemble du territoire qu'ils utilisent qui les préoccupait, non seulement des sites en particulier.

### ***Les retombées socioéconomiques du développement forestier***

Les résultats des groupes de discussion montrent que l'accès au territoire et aux ressources naturelles constitue un enjeu important de développement socioéconomique des Premières Nations. Des participants pensent que les autochtones devraient pouvoir profiter des possibilités reliées à l'économie dans les territoires qu'ils utilisent. Il pourrait s'agir, par exemple, de participation à l'aménagement des forêts, de cueillette de bleuets ou d'autres produits forestiers non ligneux. Selon les participants, il s'agit d'un enjeu important de l'économie des autochtones parce qu'il serait difficile pour eux de vivre seulement de la vente des fourrures tout en continuant à vivre en forêt. Certains participants considèrent qu'il s'agit d'une adaptation nécessaire du mode de vie ancestral afin que les autochtones puissent maintenir leur lien au territoire.

Les participants ont relevé le problème d'accès des communautés autochtones à la matière ligneuse, les volumes disponibles étant attribués aux industriels forestiers. Pour plusieurs communautés, il s'agit d'un

enjeu important de leur économie, selon les commentaires des participants.

Les conditions de travail devraient être mieux adaptées au mode de vie autochtone d'après les remarques de certains participants. Par exemple, des travailleurs autochtones ne peuvent pas amener leur famille en forêt, en raison des règles qui régissent le travail en forêt, alors qu'il leur est souvent naturel d'y camper.

L'embauche de main-d'œuvre autochtone et la possibilité pour les entreprises autochtones d'avoir accès à des contrats d'opérations forestières sont deux autres enjeux socioéconomiques relevés durant les discussions.

Des participants ont déclaré que la santé des forêts et la santé des Premières Nations étaient étroitement liées.

### ***L'utilisation des connaissances autochtones***

Certains participants ont fait valoir l'importance de l'utilisation des connaissances autochtones dans la planification forestière. Selon eux, des mécanismes devraient être mis en place pour que ces connaissances soient bien utilisées. Elles pourraient aider, par exemple, à localiser les plantes médicinales afin d'assurer leur protection.

## 4. Enjeux de gouvernance

### Principaux enjeux de gouvernance déterminés par les groupes de discussion

- L'évaluation des impacts des décisions du gouvernement et du développement forestier
- L'acquisition des données et des connaissances
- Le respect des lois et des règlements
- Le partage du pouvoir avec les régions
- La diversification des modes de tenure
- L'application de nouveaux modèles de gestion
- L'amélioration de la reddition de comptes
- Le développement d'une culture forestière
- L'évaluation des performances en aménagement forestier durable

### 4.1 Prise de décision éclairée

#### *L'évaluation des impacts des décisions du gouvernement et du développement forestier*

Les participants ont suggéré qu'on évalue les impacts sur la société et l'économie des décisions du gouvernement et du développement forestier avant que le gouvernement amorce toute forme de changements (sur l'emploi par exemple). Ils auraient souhaité, par exemple, que les effets de la baisse de 20 % de la possibilité forestière décrétée par le gouvernement soient documentés avant que ce dernier décide de la baisser. De plus, les participants ont dit souhaiter être informés de tout suivi se rapportant aux décisions prises par le gouvernement. Plusieurs croient qu'il y a eu un manque de suivi à la suite de la mise en place de nouvelles politiques ou d'orientations gouvernementales. Selon eux, le gouvernement devrait prévoir des mécanismes de suivi et des analyses d'impact lorsque ce dernier effectue des changements importants.

Dans la même veine, plusieurs participants voudraient qu'on évalue les impacts du

développement forestier sur l'environnement. Ils soulignent que ce type d'évaluation dans la gestion des forêts se fait à plusieurs endroits, parmi lesquels on compte les provinces de l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Selon eux, il faut améliorer les connaissances des impacts sur la faune, les habitats fauniques, la flore, l'eau, le sol, etc. pour que des décisions éclairées soient prises.

Des participants ont suggéré qu'on oblige les compagnies forestières à réaliser des études d'impacts sur l'environnement. Les processus d'évaluation d'impacts appliqués dans d'autres domaines devraient selon eux s'appliquer à la foresterie. Certains souhaiteraient connaître pourquoi le gouvernement du Québec n'agit pas en ce sens. Ils soutiennent qu'à l'échelle à laquelle se font les interventions en foresterie, il est justifié qu'on réalise des études d'impacts sur la biodiversité et sur d'autres aspects de l'environnement.

Plusieurs participants, préoccupés par rapport aux impacts de la foresterie sur l'environnement, souhaiteraient obtenir de l'information sur les recours possibles des citoyens dont l'environnement est dégradé ou qui prévoient que leur environnement le sera par l'exploitation forestière. À cet égard, les citoyens se sentiraient souvent démunis et non écoutés.

#### *L'acquisition des données et des connaissances*

Il importe pour les participants qu'on améliore les connaissances et les données sur lesquelles est appuyé l'aménagement des forêts. Ils ont abordé les thèmes de l'inventaire des ressources et de la recherche.

Les participants suggèrent qu'on réalise des inventaires multiressources. Ces inventaires devraient inclure les ressources fauniques et floristiques et les produits forestiers non ligneux. Cette méthode d'inventaire faciliterait l'évaluation des impacts des coupes sur ces ressources et la détermination d'autres ressources exploitables. Elle permettrait aussi de mieux connaître et de mieux protéger les espèces sensibles.

Selon plusieurs participants, l'information sur les cartes écoforestières qui résulte des inventaires forestiers manquerait de précision. Les regroupements effectués rendraient imprécise la localisation de plusieurs espèces d'arbres et ne refléteraient pas la réalité du terrain.

Plusieurs participants ont affirmé que l'amélioration des connaissances passait par la recherche. Selon eux la bonne gestion des forêts en dépend. Il n'y aurait pas suffisamment d'efforts déployés au Québec dans l'amélioration de la compréhension des écosystèmes forestiers et des enjeux de société qui en découlent. Ils proposent aussi la réalisation d'études en économie comparative sur les différents moyens de mettre en valeur à long terme les ressources forestières.

Plusieurs participants estiment que les performances du gouvernement du Québec en recherche et en intégration des nouvelles connaissances devraient être améliorées. Selon eux, les connaissances découlant des projets réalisés par les universités québécoises (forêts expérimentales, projet Triade, etc.) devraient être davantage tenues en considération dans la planification forestière. Selon les participants, le gouvernement ne finance pas suffisamment ces projets.

**Indicateur d'acquisition de données et de connaissances qui sous-tendent la gestion des forêts — suggestions des participants**

- Argent investi dans l'amélioration des connaissances

manque de suivi des plaintes déposées au ministère. Selon eux, même lorsqu'un incident précis est rapporté, il y aurait rarement application de mesures correctives. Ils suggèrent qu'on augmente le nombre d'inspecteurs et qu'on les répartisse sur l'ensemble du territoire, tant dans le Nord que dans le Sud.

Plusieurs participants estiment que les amendes et autres pénalités imposées ne sont pas suffisamment contraignantes pour les compagnies forestières. Le montant des amendes serait souvent inférieur aux coûts de restauration. Le gouvernement aurait ainsi souvent à assumer les frais de la restauration du milieu. Selon d'autres participants, il faudrait mettre davantage d'effort dans la prévention.

Les participants ont relevé le fait que le principe de « résidualité » prévu dans la Loi sur les forêts n'était pas toujours respecté. Ce principe porte sur l'obligation de l'industrie de s'approvisionner dans la forêt privée avant qu'elle le fasse dans la forêt publique. Selon plusieurs, l'industrie cherche le maximum de bois dans la forêt publique puis complète son approvisionnement dans la forêt privée, et seulement lorsque le prix est bon. Cependant, comme le bois en forêt privée reviendrait à un coût plus élevé, on n'en achèterait qu'une partie. Cette situation aurait pour conséquence de diminuer les revenus des propriétaires de forêts privées.

**Indicateurs de respect des lois et des règlements — suggestions des participants**

- Nombre de validations terrain
- Nombre de gallons d'huile utilisés par les propriétaires d'une multifonctionnelle (surtout dans le Nord)

## 4.2 Respect des lois et des règlements

Certains participants ont noté qu'il y avait, de la part du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, un manque de suivi des travaux d'exploitation forestière et de contrôle des normes environnementales lors de leur exécution, en particulier en territoire éloigné. Il y aurait aussi un

## 4.3 Mécanismes institutionnels

### *Le partage du pouvoir avec les régions*

Il existe une forte perception suivant laquelle le pouvoir décisionnel est à l'extérieur des régions, soit dans les bureaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune situés dans les grands centres ou encore dans ceux des actionnaires des grandes industries forestières. Plusieurs participants ont d'ailleurs parlé du rôle trop important qu'on donne aux industriels forestiers dans le régime forestier actuel. Ils auraient trop de responsabilités et de pouvoir dans la planification des activités d'aménagement forestier, ce qui est perçu par certains comme un frein à la mise en valeur de l'ensemble de ressources du milieu forestier et à la considération des intérêts du public et des parties intéressées.

Les intérêts économiques des grandes industries forestières ne favoriseraient pas le bien-être des collectivités. Des participants ont suggéré qu'on retire aux industriels la responsabilité de la planification forestière. D'autres estiment qu'il devrait y avoir davantage de mécanismes de contrôle et de suivis des industriels forestiers.

La réappropriation des forêts par les collectivités est au cœur des solutions proposées par nombre de participants. Cette réappropriation passe par la décentralisation de la gestion des forêts au profit des régions et des collectivités. Ils croient que la gestion des forêts par les régions permettrait de mieux répondre aux besoins des collectivités, et qu'elle serait plus efficace en raison du sentiment d'appartenance. Les modes de gestion devraient toutefois être adaptés aux réalités régionales. Les municipalités régionales de comté (MRC) sont vues par plusieurs comme des actrices importantes dans l'exercice des pouvoirs de gestion.

Certains participants ont toutefois exprimé des craintes par rapport à la régionalisation. Les décideurs pourraient, par exemple, être plus influencés par le lobbying. On se demande aussi s'il y

aurait des gens ayant l'expertise nécessaire pour exercer le pouvoir en région.

Les participants souhaiteraient connaître la part d'influence qu'ont les milieux régionaux et les collectivités dans le choix des usages du territoire forestier et dans la gestion des forêts.

### *La diversification des modes de tenure*

Selon de nombreux participants, le mode d'attribution actuel de la matière ligneuse, qui favoriserait grandement les industriels forestiers, ne permettrait pas aux collectivités forestières de bénéficier adéquatement des retombées socioéconomiques du secteur forestier. Plusieurs prônent la diversification des modes de tenure afin que les collectivités forestières puissent avoir plus facilement accès à la matière ligneuse, particulièrement à proximité des communautés. Ce sujet a été approfondi à la section 1.2 Répartition et durabilité des avantages au point « L'accès des collectivités aux ressources ».

### *L'application de nouveaux modèles de gestion*

Le besoin de revoir le régime forestier a été exprimé à plusieurs reprises durant les discussions. La base des changements proposés par de nombreux participants consiste à considérer la mise en valeur de l'ensemble des ressources et de l'environnement au même titre que l'exploitation des forêts. Cette dernière est actuellement au premier plan selon eux, les autres aspects étant considérés comme des contraintes.

Plusieurs participants dénoncent la lenteur des changements dans le régime forestier et les impacts sur l'économie qui lui sont associés. Selon eux, grâce aux connaissances actuelles par exemple, l'aménagement écosystémique pourrait déjà être appliqué.

La tenue de consultations répétitives dérange parfois, parce que les préoccupations du public et des parties intéressées ainsi que les enjeux forestiers ont déjà été documentés dans divers forums, dont la commission Coulombe.

Plusieurs participants réclament davantage de collaboration entre les différents ministères en matière d'aménagement forestier durable. À cet égard, ils proposent la mise en place d'équipes multidisciplinaires dans les dossiers de gestion des forêts.

La gestion intégrée des ressources est habituellement privilégiée. Selon les participants, l'ensemble des ressources de la forêt et des usages qu'on en tire doivent être considérés, tant dans la planification forestière que dans le calcul de la possibilité forestière. Ce type de gestion devrait particulièrement s'appliquer à proximité des collectivités. Selon les participants, l'utilisation de nouveaux zonages, la triade par exemple, est favorable à l'atteinte des objectifs d'aménagement forestier durable.

Les participants ont souvent déploré le caractère rigide du régime forestier actuel et de ses normes. Cette rigidité rendrait parfois difficile, selon eux, l'harmonisation des usages, la réalisation de travaux respectueux des écosystèmes et l'adaptation des pratiques forestières en fonction des sites. Plusieurs ont suggéré qu'on applique la gestion par objectifs, ce qui permettrait de contourner ce problème. Les objectifs doivent être déterminés, et leur atteinte, être l'objet de suivi afin de permettre les ajustements nécessaires aux pratiques forestières.

Plusieurs participants sont d'avis que les nouveaux modèles de gestion devraient mettre en valeur le Sud du Québec, en raison de la productivité des forêts et de la proximité des collectivités et des usines. La pratique de la ligniculture et le reboisement des milieux riverains en terres agricoles font partie des solutions proposées. Aménager de façon intensive les forêts situées à proximité des collectivités et des routes a été suggéré à plusieurs reprises. Certains participants s'inquiètent toutefois des impacts de l'aménagement intensif sur la faune, et plus particulièrement du reboisement, alors que d'autres estiment qu'ils sont minimes.

Des participants ont fait part des avantages de la privatisation des forêts. Ils remarquent que les aménagistes en prennent davantage soin, car ils sont assurés de pouvoir profiter des bénéfices des efforts

qu'ils ont consentis. Ce type de tenure favoriserait la vision à long terme, tandis que le régime forestier actuel favoriserait la vision à court terme en forêt publique.

**Indicateur d'application de nouveaux modèles de gestion — suggestions des participants**

- Réalisation de projets de foresterie communautaire (forêts habitées, foresterie autochtone, etc.)

***L'amélioration de la reddition de comptes***

Plusieurs participants ont fait savoir que le public avait perdu confiance envers le gouvernement. Selon eux, la reddition de comptes doit être améliorée. Il faudrait, par exemple, justifier davantage les raisons des baisses de la possibilité forestière et mieux informer la population sur les raisons de la crise forestière. L'importance de la transparence du gouvernement dans cette reddition a été soulignée à maintes reprises. L'indépendance et l'objectivité du Forestier en chef, qui doit déterminer la possibilité forestière, ont été remises en question, puisqu'il est rattaché au ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

L'état des forêts feuillues est une autre source de préoccupations. À cet égard, les participants souhaiteraient qu'on diffuse l'information relative aux efforts d'aménagement et de recherche qui portent sur la forêt feuillue par rapport aux efforts qui portent sur la forêt boréale. D'après plusieurs participants, la population se préoccupe moins de ce qu'il se passe en forêt feuillue — en raison du type de coupe qui y est pratiquée, coupes de jardinage par exemple — comparativement aux grandes coupes que l'on pratique dans les forêts boréales. Par contre, il faudrait évaluer la qualité et l'état des forêts feuillues qui, selon eux, se seraient dégradées, en raison des pratiques passées.

Plusieurs participants ont souligné qu'il était important qu'on présente des rapports sur l'état des forêts à

différentes échelles (régions, territoires fauniques, aires de trappe autochtones, etc.). Pour les parties intéressées, les territoires des MRC semblent un meilleur découpage que les UAF.

Certains ont mentionné qu'il faudrait éviter les dédoublements dans les évaluations de performance et dans le suivi des indicateurs d'aménagement forestier durable (processus de certification forestière, démarches régionales, etc.). Des participants ont suggéré que le gouvernement favorise davantage la certification forestière.

Il a aussi été suggéré à quelques reprises qu'on tienne compte des forêts privées dans le *Bilan d'aménagement forestier durable*. Elles apportent une satisfaction sociale qui diffère de ce qu'apporte la forêt publique, mais qui la complète. L'information devrait être présentée de façon simple et vulgarisée.

### **Le développement d'une culture forestière**

La nécessité de rebâtir la crédibilité de la foresterie au Québec a été soulignée à maintes reprises. Il faudrait notamment développer une culture forestière et prendre les moyens nécessaires pour que le rôle et l'expertise des ingénieurs forestiers soient reconnus.

Plusieurs discussions ont porté sur les besoins en information et en éducation du public pour redorer l'image de la foresterie québécoise et pour favoriser des débats éclairés. Plusieurs participants croient que la population a une fausse perception de l'état des forêts. Cette perception serait l'une des raisons de la pénurie de main-d'œuvre anticipée. Les participants demandent de l'information sur les types de coupes utilisées, la régénération des forêts et la gestion des forêts. Il ne s'agit toutefois pas, selon eux, de nier les erreurs du passé, mais de démontrer qu'il est possible de mettre en valeur les forêts de façon durable. Il a été suggéré qu'on donne davantage d'information sur les bénéfices socioéconomiques que génère l'industrie forestière.

Les débats devraient être mieux documentés selon certains participants. Par exemple, la population aurait de la difficulté à s'y retrouver dans le dossier

des aires protégées. Il en est de même pour l'état des forêts; certains acteurs affirment qu'elles sont en bonne santé; d'autres militent contre la surexploitation. Le gouvernement devrait fournir aux participants de l'information rigoureuse et objective dans le cadre de ces débats.

## **4.4 Mécanismes de mesure et de surveillance**

### **L'évaluation des performances en aménagement forestier durable**

Les participants ont émis plusieurs préoccupations par rapport aux mécanismes d'évaluation des performances du Québec en aménagement forestier durable. Ils dénoncent l'absence de mécanismes obligatoires de vérifications indépendantes, comme le font certaines provinces. D'après eux, ces mécanismes devraient être ajoutés aux processus de plus en plus présents de certification forestière volontaire.

Plusieurs participants ont formulé des suggestions en faveur de la certification forestière selon les standards existants. Ils estiment que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune devrait reconnaître et faciliter les efforts des industriels forestiers qui veulent être certifiés. Certains aimeraient connaître la position et les justifications associées du gouvernement par rapport aux différentes certifications, et sur leur équivalence.

Nombre de participants étaient en faveur de la norme du *Forest Stewardship Council (FSC)* en raison de sa reconnaissance internationale et parce qu'elle satisfait à une grande majorité d'acteurs de la société, de l'économie et de l'environnement. Certains suggèrent qu'on facilite le transfert vers la norme FSC des certifications obtenues avec les autres standards.

Par ailleurs, les participants suggèrent qu'il y ait davantage d'arrimage entre la réglementation et les processus de certification. Ils voudraient que les différents acteurs de la gestion forestière travaillent ensemble pour trouver des moyens de suivre des indicateurs d'aménagement forestier durable qui

puissent satisfaire aux objectifs gouvernementaux et aux objectifs de certification.

Certains participants veulent qu'on procède par comparaison avec ce qu'il se fait ailleurs pour apprécier la performance du Québec en aménagement forestier durable. Par exemple, ils suggèrent que l'on compare les processus de planification, de suivi et de surveillance et leur application avec ceux des autres provinces canadiennes ou pays forestiers (études d'impacts, inventaires multiressources, audits gouvernementaux, etc.). Des participants aimeraient également avoir une étude comparative globale sur les performances économiques, sociales et environnementales (par exemple : coût de la fibre, aménagement écosystémique, performances industrielles, etc.).

D'après les participants, le suivi et l'évaluation de l'atteinte des objectifs gouvernementaux d'aménagement forestier durable s'avèrent nécessaires. Plusieurs participants veulent savoir si les objectifs sont atteints et, dans la négative, connaître les moyens qui sont pris pour que le tir soit corrigé. Le suivi des objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier et l'évaluation de l'efficacité des normes existantes par rapport à l'atteinte des objectifs sous-jacents ont été donnés en exemple.

Les participants sont préoccupés par l'évaluation de la conformité légale des industriels forestiers. Ils ont proposé qu'on les classe selon leur conformité légale

et la qualité de leurs pratiques forestières, tout en considérant leurs initiatives en matière d'amélioration des conditions de l'environnement.

Les participants ont souligné l'envergure du travail que la commission Coulombe a réalisé pour faire l'état de la situation de la gestion des forêts publiques du Québec. Pour plusieurs, le rapport Coulombe est révélateur des changements qui s'imposent dans le monde forestier. Toutefois, ils ont l'impression que nombre de recommandations ont été négligées. Ils aimeraient avoir de l'information sur le degré d'application de ces recommandations et sur les actions à venir.

Les participants ont suggéré la création d'un observatoire forestier. Selon eux, celui-ci devrait comprendre un ensemble d'intervenants de formations variées et indépendants de l'appareil gouvernemental. Ils auraient pour tâches de suivre l'état des forêts et de suggérer des actions et des stratégies en cas d'objectifs non atteints et d'orientations d'aménagement forestier durable non respectés.

Des participants ont émis des réflexions à propos du titre du bilan du Forestier en chef, soit le « Bilan d'aménagement forestier durable ». Il s'agit d'une appellation erronée selon eux car elle suppose que l'on fait de l'aménagement forestier durable au Québec alors qu'ils trouvent que ce ne serait pas le cas.

**Indicateurs de performance en aménagement forestier durable — suggestions des participants**

- Nombre de territoires certifiés, grandeur et répartition des territoires
- Liste des territoires certifiés selon les différentes normes (avec des indications sur les distinctions entre les différentes certifications)

## Conclusion

La méthode utilisée a permis de rejoindre une grande variété d'individus et d'organismes. Des enjeux et des préoccupations spécifiques à certains écosystèmes (la forêt feuillue par exemple) ou encore, à certains groupes d'intérêt peuvent toutefois n'avoir pas été traités. L'éventail des groupes rencontrés a tout de même permis d'obtenir des résultats qui reflètent les principales préoccupations des Québécois envers la gestion des forêts.

## Références

- Conseil canadien des ministres des forêts (2006). Critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable au Canada. Bilan national 2005. Ottawa, Ont., 169 p.  
[www.ccmf.org/pdf/C&I\\_f.pdf](http://www.ccmf.org/pdf/C&I_f.pdf) (consulté le 4 août 2009)
- Contandriopoulos, A.-P., Champagne, F., Potvin, L., Denis, J.-L. et P. Boyle (2005). Savoir préparer une recherche : La définir, la structurer, la financer. Gaëtan Morin éditeur ltée, Montréal, Qc, 197 p.
- Gauthier, B. (2004). Recherche sociale : De la problématique à la collecte des données. 4<sup>e</sup> édition. Presses de l'Université du Québec, Sainte-Foy, Qc, 619 p.

## Liste des acronymes

CAAF	Contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier
CPRS	Coupe avec protection de la régénération et des sols
FSC	Forest Stewardship Council
GIR	Gestion intégrée des ressources
IQH	Indice de qualité d'habitat
MRC	Municipalité régionale de comté
OPMV	Objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier
RNI	Règlement sur les normes d'intervention en milieu forestier
UAF	Unité d'aménagement forestier
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
Zecs	Zones d'exploitation contrôlée

## Annexe 1. Principaux enjeux d'aménagement forestier durable relevés par les groupes de discussion

### Enjeux relatifs à l'économie et à la société

- Les coûts et les bénéfices de la foresterie québécoise
- La transformation du bois et la valeur ajoutée des produits ligneux
- L'utilisation optimale de la matière ligneuse
- La mise en valeur des produits forestiers non ligneux
- L'accès des collectivités forestières aux ressources
- L'évaluation du taux de récolte durable
- Les retombées socioéconomiques du secteur forestier pour les collectivités
- Les emplois (quantité et qualité) générés par le secteur forestier
- La formation et la valorisation des métiers forestiers
- La participation du public et des parties intéressées à la planification forestière
- L'harmonisation des usages du milieu forestier
- Les forêts en tant que valeurs culturelles, sociales et spirituelles

### Enjeux relatifs aux autochtones

- Le maintien de l'accès au territoire
- La participation à la gestion des forêts
- La considération des tenures autochtones et des ressources utilisées
- Les retombées socioéconomiques du développement forestier
- L'utilisation des connaissances autochtones

### Enjeux relatifs à l'environnement

- Les aires protégées
- Les changements dans la composition et la structure des forêts
- Le maintien de forêts mûres et surannées
- Le maintien de massifs forestiers
- La protection de forêts vierges
- Le maintien des habitats fauniques
- Le maintien de la diversité des espèces fauniques et floristiques
- La régénération et le rendement des forêts
- Les impacts du développement du réseau routier
- Le maintien de la qualité des sols
- Le maintien de la qualité de l'eau
- Les changements climatiques et le cycle du carbone

### Enjeux de gouvernance

- L'évaluation des impacts des décisions du gouvernement et du développement forestier
- L'acquisition des données et des connaissances
- Le respect des lois et des règlements
- Le partage du pouvoir avec les régions
- La diversification des modes de tenure
- L'application de nouveaux modèles de gestion
- L'amélioration de la reddition de comptes
- Le développement d'une culture forestière
- L'évaluation des performances en aménagement forestier durable

## **Annexe 2. Critères d'évaluation de l'aménagement forestier durable retenus par le Forestier en chef**

### **Environnement**

1. Structure, composition et configuration des écosystèmes forestiers
2. Aires protégées
3. Espèces en situation précaire associées à la forêt
4. Espèces sensibles à l'aménagement forestier
5. Perturbations naturelles et anthropiques
6. Volume de bois sur pied
7. Régénération des forêts
8. Pollution atmosphérique
9. Perturbations des sols
10. Perturbations des cours d'eau
11. Changements climatiques

### **Économie**

12. Contribution des produits forestiers ligneux
13. Valeur des produits forestiers non ligneux, de la faune et des services environnementaux
14. Répartition des avantages économique du secteur forestier
15. Récolte annuelle de bois jugée durable
16. Emplois directs, indirects et induits
17. Certification forestière

### **Société**

18. Participation du public à l'aménagement forestier durable
19. Information, éducation et sensibilisation du public à l'égard les forêts

### **Premières Nations**

20. Participation des Premières Nations à la gestion durable des forêts
21. Considération des ressources et des tenures des Premières Nations
22. Utilisation des connaissances traditionnelles des Premières Nations

### **Gouvernance**

23. Gestion de l'aménagement forestier durable



*Bureau du forestier  
en chef*

Québec 